



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme de coopération technique
de l'OIT, 2002-03****Table des matières**

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Aperçu quantitatif	1
A. Montant global des dépenses	1
B. Répartition des dépenses par secteur	2
C. Type d'assistance	2
D. Répartition entre régions	2
E. Pays les moins avancés	3
F. Approbations	3
G. Niveau de mise en œuvre: taux d'exécution	4
H. Mobilisation des ressources et partenariats	4
Niveau des contributions volontaires	4
Gestion des fonds: modalités nouvelles	4
Perspectives nouvelles	5
II. La coopération technique en actes	6
A. Normes et principes et droits fondamentaux au travail	6
B. Emploi	8
C. Protection sociale	12
D. Dialogue social	16
Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP)	17
Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)	18
Département des activités sectorielles (SECTOR)	19
E. Centre international de formation de l'OIT, Turin	20

III.	Faits nouveaux dans la planification stratégique de la coopération technique.....	21
A.	Examen des pratiques de programmation dans les bureaux de l'OIT.....	21
B.	Mécanisme d'allocation des ressources à la coopération technique (TC-RAM).....	22
C.	Travail en partenariat	23
i)	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)	23
ii)	Partenariat Commission européenne/OIT.....	24
D.	Conception, suivi et évaluation des activités de coopération technique	24

Annexes

I.	Dépenses au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 2000-2002.....	27
II.	Analyse des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par type d'assistance/apport, 2001-02.....	31
III.	Répartition des dépenses engagées en 2002 au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et source de financement	32
IV.	Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT en 2002.....	34
V.	Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 2001-02: Dépenses par région géographique et par source de financement.....	39
VI.	Nationalité des experts et experts associés.....	40
VII.	A. Approbations par donateur pour 2001-02	42
	B. Dépenses par donateur, y compris les programmes d'experts associés.....	43
	C. Approbations par domaine technique	44
VIII.	Coopération technique par secteur au Centre de Turin en 2002	45

Introduction

1. Le présent rapport fournit des informations et une analyse des activités de coopération technique de l'OIT pour la période 2002-03. La partie I présente un aperçu quantitatif du programme et une note sur la mobilisation des ressources. La partie II porte sur le travail de fond effectué en matière de coopération technique. Le rapport souligne, pour chacun des secteurs et pour Turin, les résultats concrets obtenus et, le cas échéant, les faits nouveaux et les perspectives. La partie III met en lumière les nouvelles modalités adoptées pour ce qui touche à la coopération technique dans le cadre de la planification stratégique.

I. Aperçu quantitatif

A. Montant global des dépenses

2. Le graphique 1 montre l'ensemble des dépenses engagées au titre des activités de coopération technique entre 1994 et 2002. Le montant total des dépenses en 2002 a été de 117,4 millions de dollars. Ce chiffre ne doit pas être comparé avec le chiffre correspondant de 2001, soit 121,7 millions de dollars, car le montant des dépenses est toujours plus élevé dans la seconde année du cycle budgétaire biennal. L'annexe I confirme la tendance à la baisse déjà constatée dans les financements assurés par le PNUD (7,2 pour cent du total, contre 16,6 pour cent en 2000 et 8,7 pour cent en 2001) et le FNUAP (1,6 pour cent, contre 3,1 pour cent en 2000 et 2 pour cent en 2001). Le financement assuré par le PNUD a ainsi représenté 8,5 millions de dollars, contre 10,6 millions en 2001. Les dépenses des fonds fiduciaires ont continué d'augmenter, passant de 88,7 millions de dollars en 2001 à 97,2 millions en 2002.

Graphique 1. Dépenses engagées au titre des activités de coopération technique de l'OIT, 1994-2002 (par source de financement)

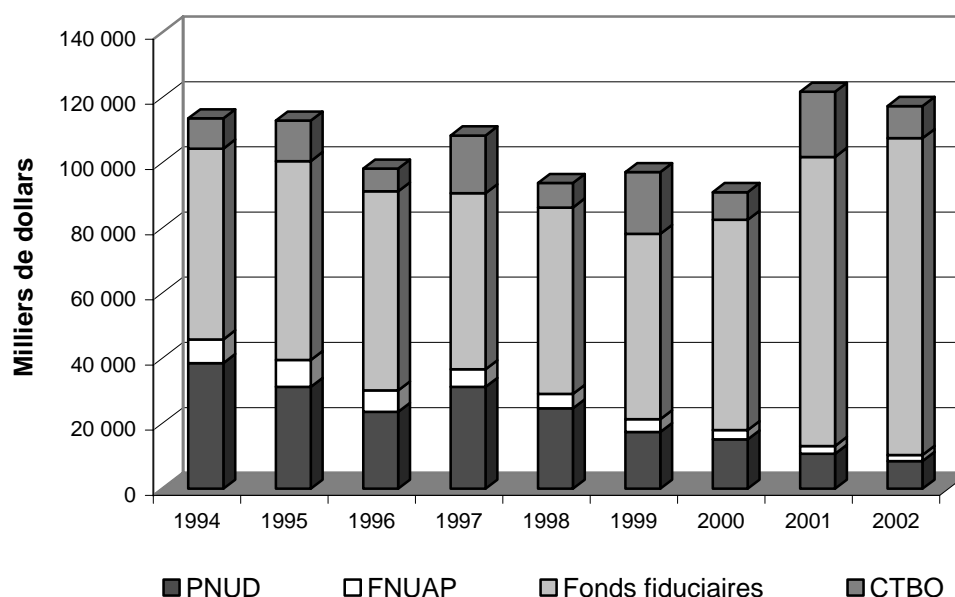
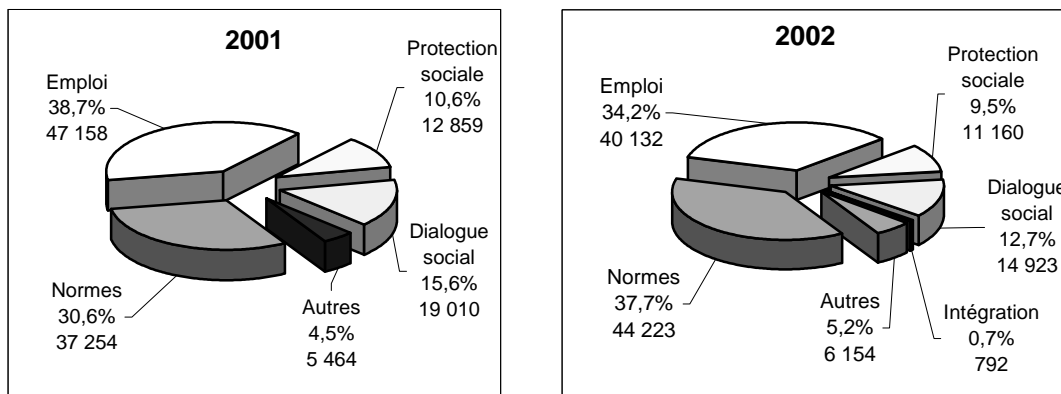


Figure 1. Répartition par secteur des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique, 2001-02



B. Répartition des dépenses par secteur

3. La figure 1 donne la répartition des dépenses encourues en 2001 et en 2002 par secteur technique. En 2002, le secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail arrive en tête, avec 37,7 pour cent du total, suivi du secteur de l'emploi (34,2 pour cent), du secteur du dialogue social (12,7 pour cent) et du secteur de la protection sociale (9,5 pour cent). Il est intéressant de noter que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le secteur de l'emploi n'est pas celui dont les dépenses sont les plus élevées. En fait, à l'exception du secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, tous les secteurs ont enregistré en 2002 un pourcentage du total inférieur à celui de 2001.

C. Type d'assistance

4. En 2002, comme il ressort de l'annexe II, 30 pour cent de l'ensemble des dépenses ont été consacrés aux experts nationaux, aux collaborateurs extérieurs, au personnel de projet recruté localement, aux Volontaires des Nations Unies et aux autres catégories de personnel. Les dépenses se répartissaient ensuite comme suit: experts (26,3 pour cent en 2002, contre 22,5 pour cent en 2001), formation, y compris bourses, séminaires et formation en cours d'emploi (18,7 pour cent), équipement (poste qui est passé de 3,3 pour cent l'année précédente à 15,6 pour cent) et sous-traitance (poste qui est tombé de 15 pour cent à 2,8 pour cent).

D. Répartition entre régions

5. L'annexe I B donne le montant total des dépenses par région ainsi que le montant des dépenses consacrées aux programmes interrégionaux ou mondiaux. Si on exclut les dépenses supplémentaires encourues pour chaque région au titre de ces deux derniers types de programmes, la région Afrique arrive en tête (23,8 pour cent), suivie par la région Asie et Pacifique (22,7 pour cent), les Amériques (16,8 pour cent), l'Europe (6,5 pour cent) et les Etats arabes (2,1 pour cent).

6. On constatera que la proportion des dépenses consacrée à des projets interrégionaux est importante (28,1 pour cent) et qu'elle a augmenté. Il conviendrait d'en tenir compte dans la répartition des dépenses entre régions.

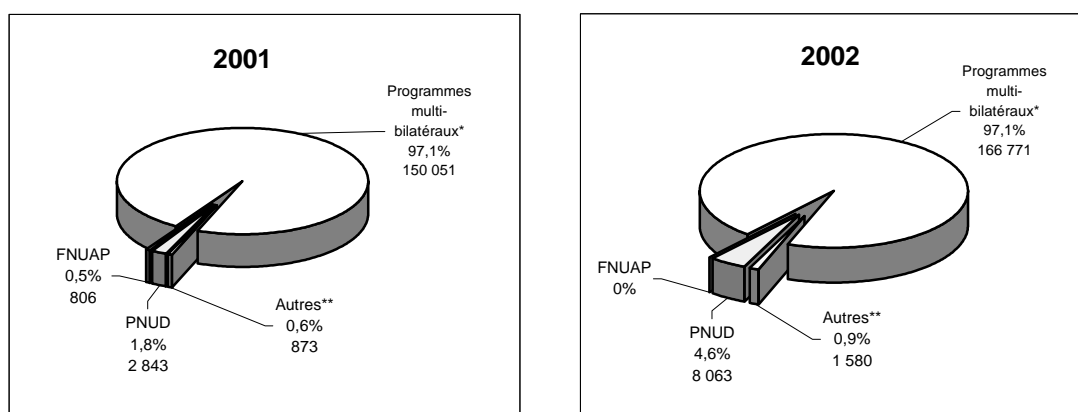
E. Pays les moins avancés

7. L'annexe V montre que la part des pays les moins avancés dans le montant total des dépenses engagées au titre de la coopération technique s'est élevée à 17,5 pour cent en 2002, contre 18,5 pour cent en 2001. Environ 11,6 millions de dollars ont été consacrés à des pays parmi les moins avancés en Afrique, contre 8,2 millions de dollars pour l'Asie, 0,6 million de dollars pour les Amériques et 0,2 million de dollars pour les Etats arabes. Pour plus de précision, il conviendrait de disposer d'une décomposition des montants consacrés à des projets interrégionaux.

F. Approbations

8. Les chiffres relatifs aux approbations ont continué à augmenter, atteignant un maximum de 166,8 millions de dollars en 2002. La figure 2 montre les approbations par sources de fonds. Les approbations émanant des donateurs multi-bilatéraux et des fonds fiduciaires ont constitué de nouveau 97,1 pour cent de l'ensemble des approbations en 2002. Les approbations de projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont passées de 2,8 millions de dollars en 2001 à 8 millions en 2002, soit 4,6 pour cent du total.

Figure 2. Approbations de projets de coopération technique de l'OIT financés par des ressources extrabudgétaires, 2001-02



* Y compris les fonds fiduciaires directs.

** Y compris les approbations de la Banque mondiale, de l'AGFUND, du HCR, du FNUALAD, etc.

9. Parmi les donateurs multi-bilatéraux, les Etats-Unis arrivent toujours en tête, avec 67,4 millions de dollars, soit 40,4 pour cent de l'ensemble des approbations, ce qui correspond à une baisse par rapport à 2001, où ce chiffre avait atteint 73,5 millions (voir annexe VII A). Viennent ensuite les Pays-Bas, avec 43 millions de dollars. Les approbations de projets financés par l'Italie sont passées de 3 millions de dollars en 2001 à 11,8 millions en 2002. L'Allemagne, l'Espagne, la France, la Norvège, la Suède et la Suisse font également partie des grands pays donateurs pour 2002, avec des approbations de projets pour des montants compris entre 3,9 millions de dollars et 5,4 millions de dollars chacun. Si la contribution du Royaume-Uni s'est élevée à 2,6 millions de dollars en 2002, il y a lieu de rappeler qu'elle avait déjà atteint 27,6 millions de dollars au cours de la première année de la période biennale, 2001.

10. On trouvera à l'annexe VII C la répartition par secteur technique du montant des approbations pour 2002. Le secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au

travail arrive en tête avec 54,9 pour cent (85,6 millions de dollars), suivi par le secteur de l'emploi avec 23,6 pour cent (36,9 millions de dollars), le secteur de la protection sociale avec 12,3 pour cent (19,1 millions de dollars) et le secteur du dialogue social avec 7,2 pour cent (11,2 millions de dollars).

11. La répartition des approbations par région, y compris les projets interrégionaux lorsqu'il est possible de les identifier, se fait comme suit: part de l'Asie, 28,7 pour cent, suivie de l'Afrique (25,9 pour cent), des Amériques (24,7 pour cent), de l'Europe (8,7 pour cent) et des Etats arabes (1,3 pour cent). Environ 11 pour cent de l'ensemble des approbations concernaient des projets interrégionaux dont les ressources n'étaient affectées à aucune région particulière; l'affectation définitive aux régions aura pour effet de modifier la répartition.

G. Niveau de mise en œuvre: taux d'exécution

12. Le taux d'exécution total s'est accru légèrement, passant de 63,2 pour cent en 2001 à 64,1 pour cent en 2002 (voir annexe I C). Au niveau régional, le taux d'exécution s'est accru en Europe (passant de 62 à 71 pour cent), dans les Etats arabes (de 51 à 66 pour cent) et en Asie et dans le Pacifique (de 51 à 65 pour cent), mais il a diminué en Afrique (tombant de 61 à 57 pour cent) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (de 69 à 64 pour cent). On notera que le taux d'exécution a également diminué pour les projets interrégionaux et mondiaux, tombant de 75 à 69 pour cent. On trouvera à l'annexe I D le taux d'exécution des domaines techniques.

H. Mobilisation des ressources et partenariats

Niveau des contributions volontaires

13. Plus de 20 pays donateurs financent l'OIT par le biais de quelque 70 institutions. Au cours des cinq dernières années, l'Organisation a reçu un montant moyen de 115 millions de dollars de ses donateurs multi-bilatéraux, et ce chiffre est estimé à 120 millions de dollars pour 2003, dont plus de 60 millions de dollars rien que pour le ministère du Travail des Etats-Unis.
14. On prévoit une diminution de l'aide au développement apportée par nombre de donateurs importants comme l'Allemagne, le Danemark, la France, l'Irlande et les Pays-Bas. L'Office danois du développement international (DANIDA) a déjà annoncé qu'il réduira de moitié son aide à l'OIT au cours des quatre prochaines années. Si le montant total des financements n'a pas baissé au cours des dernières années, il apparaît évident qu'il le fera dans le proche avenir.

Gestion des fonds: modalités nouvelles

15. Les Pays-Bas et le ministère du Développement international du Royaume-Uni (DfID), outre leurs activités de financement de la coopération technique, incitent l'OIT à participer au débat international sur le développement et à œuvrer avec les Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le DfID détache des fonctionnaires à INTEGRATION pour y travailler sur les questions de réduction de la pauvreté et les DSRP et fournit des fonds à PROGRAM et à CODEV en vue du renforcement de la planification stratégique de l'OIT et de la gestion de la coopération technique.

16. Un processus d'intégration des dispositifs de financement entre l'OIT et certains des principaux donateurs se déroule actuellement. Cette intégration prend la forme d'accords-cadres pluriannuels qui visent à déterminer une contribution volontaire annuelle ou pluriannuelle à l'OIT, cette contribution étant répartie entre différents thèmes ou objectifs opérationnels. En 2002 et 2003, des accords de ce type ont été conclus avec l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (DfID), et des accords vont l'être prochainement avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Suède et l'Union européenne.
17. D'autres donateurs, comme l'Autriche, la Belgique, les États-Unis, la France, le Japon, le Luxembourg, le Portugal et la Suisse, continuent à travailler avec l'OIT sur la base de chaque projet.

Perspectives nouvelles

18. On peut considérer que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey en 2002, illustre la situation actuelle en matière de mobilisation des ressources. Lors de cette conférence, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se sont engagés à accroître leur aide publique au développement (APD), afin d'atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire et de supprimer la pauvreté. Depuis lors, un certain nombre de membres du CAD, parmi lesquels certains des principaux donateurs de l'OIT, ont annoncé qu'ils allaient accroître leurs contributions. Si les chiffres indiqués font l'objet d'une approbation budgétaire, on estime que le ratio du montant total de l'aide publique au développement sur le revenu national brut des pays membres du CAD (APD/RNB) atteindra 0,26 pour cent en 2006, ce qui se traduira par un montant supplémentaire d'une quinzaine de milliards de dollars (aux prix et taux de change de 2001) en 2001¹.
19. Même si, selon une étude de la Banque mondiale intitulée *Goals for Development: History, prospects and costs*, une aide supplémentaire annuelle de 40 à 70 milliards de dollars (soit le double environ du montant de l'aide publique en 2001) serait nécessaire, l'argument avancé est qu'il existerait pour l'OIT des perspectives de mobilisation des ressources.
20. Les entretiens de haut niveau menés actuellement entre l'Union européenne (UE) et l'OIT au sujet d'un partenariat stratégique (voir partie III C ii) font apparaître des perspectives de financement considérables pour 2004 et 2005. Les délégations européennes manifestent de l'intérêt pour l'OIT au niveau des pays, et l'OIT a répondu successivement cette année à deux appels de l'UE relatifs à des propositions d'une valeur de 2 millions de dollars. L'accord financier et administratif conclu entre l'UE et les Nations Unies, auquel l'OIT a accédé, devrait faciliter énormément les relations de l'OIT avec la première de ces deux organisations au niveau des pays.
21. Au cours de 2003, l'IPEC a obtenu pour la première fois une somme supérieure à 1 million de dollars du Fonds des Nations Unies pour la sécurité des personnes, qui est le fonds fiduciaire créé avec la contribution financière du gouvernement du Japon. Cette somme a permis de renforcer notablement le programme de coopération technique financé par le ministère du Travail japonais.
22. Les fonds fiduciaires directs représentent plus de 1 million de dollars chaque année. Ils proviennent de pays en développement à revenu moyen qui achètent les services de l'OIT (par exemple des conseils actuariels à leurs régimes de sécurité sociale ou à leurs

¹ Les dossiers du CAD, OCDE, 2003.

programmes à forte intensité de main-d'œuvre relatifs à l'infrastructure) sous la forme d'assistance technique.

23. Des cadeaux et des contributions volontaires, qui portent sur des montants assez faibles et transitent généralement par l'IPEC, proviennent de fondations privées ou de sources du secteur privé, comme la Fédération internationale de football association (FIFA), la chaîne de supermarchés suisses Migros et *Eliminating Child Labour in Tobacco Foundation* (ECLT Foundation). La Fondation Ford et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) sont aussi des sources de fonds pour les petits projets novateurs.
24. Le coparrainage de l'ONUSIDA par l'OIT a permis de disposer, au siège comme au niveau des pays, d'un montant accru de ressources provenant du Fonds d'accélération programmatique de l'ONUSIDA.

II. La coopération technique en actes

A. Normes et principes et droits fondamentaux au travail

25. Le Bureau met de plus en plus l'accent sur la nécessité d'intégrer les normes et principes de l'OIT dans les programmes de coopération technique en général, tout en cherchant de nouvelles manières de s'attaquer aux problèmes particuliers qui touchent de près aux normes et aux droits. Le travail de l'IPEC, qui représente l'essentiel du budget global de la coopération technique pour le secteur et pour le Bureau dans son ensemble, est examiné en détail ailleurs (Comité directeur de l'IPEC). D'après les différents rapports globaux, le suivi de la Déclaration a maintenant entraîné la création de programmes d'action sur trois des quatre groupes de principes et droits fondamentaux, le quatrième ensemble de propositions (qui porte sur la discrimination) étant soumis à la présente session du Conseil d'administration. Par ailleurs, le Département des normes internationales du travail s'efforce d'établir des liens entre les unités techniques et les unités extérieures du Bureau, afin de créer une interaction entre les activités des organes de contrôle et celles de la coopération technique. Cet effort coïncide avec l'établissement d'une approche intégrée des normes dans le cadre de la CIT, ainsi qu'avec la première discussion des questions de sécurité et de santé professionnelles dans ce contexte en 2003, qui pourrait déboucher sur des projets nationaux ciblés en ce domaine, projets fondés sur les profils des pays en matière de normes élaborés sur une base tripartite.
26. Les actions diverses menées dans le cadre du secteur un et en coopération avec les bureaux extérieurs et avec le Centre de Turin ont entraîné une augmentation constante du nombre de ratifications des huit conventions portant sur les principes et droits fondamentaux. La campagne de ratification lancée en 1995, campagne dont le déroulement est suivi par la Commission LILS, est complétée par une campagne menée par l'IPEC en coopération avec DCOMM dans le domaine des conventions relatives au travail des enfants, tandis que, de leur côté, les procédures relatives au suivi de la Déclaration ont contribué, entre autres choses, à appeler l'attention des gouvernements sur les points qui leur paraissent des insuffisances, mais qui ne font pas forcément obstacle à la ratification. Par exemple, l'accent mis dans le monde entier sur le travail des enfants se combine avec des projets de coopération technique – y compris les projets de durée limitée de l'IPEC, ainsi que les avis et l'aide apportés par l'unité juridique de l'IPEC et les spécialistes des normes des bureaux sous-régionaux au sujet des aspects juridiques des conventions – pour faire en sorte que le taux rapide d'acceptation de la convention n° 182 (qui a fait l'objet aujourd'hui de 142 ratifications) soit maintenu et renforcé, mais aussi que le taux de ratification de cet

instrument plus large qu'est la convention n° 138 soit accéléré (cette convention a été ratifiée par 130 Etats Membres).

27. L'IPEC tend à réduire ses activités visant à mettre en œuvre des programmes opérationnels et à mettre davantage l'accent sur la fourniture d'avis de haut niveau en matière de stratégie et de planification, ainsi qu'à promouvoir des initiatives portant sur la création de réseaux à l'usage des spécialistes et des institutions qui s'efforcent de renforcer les capacités nationales dans différents domaines: travaux dangereux, développement, lutte contre la pauvreté et intégration des questions relatives à l'égalité hommes-femmes. Ainsi, par exemple, une quarantaine de pays bénéficient de programmes de lutte contre la traite des enfants, et les liens existant entre le travail des enfants et l'éducation ont donné à l'OIT les moyens d'appuyer la campagne de l'UNESCO sur l'éducation pour tous d'ici 2015; l'Organisation dispose ainsi d'un avantage comparatif dans la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire. L'expérience a mis en lumière la nécessité de faire participer les organisations d'employeurs et de travailleurs, particulièrement dans le cadre des programmes de durée limitée et des activités menées avec des secteurs particuliers (tabac, cacao, articles de sport, etc.).
28. Les résultats de l'IPEC comprennent des nouveaux ensembles de produits et une amélioration du soutien technique des interventions, ainsi qu'une rationalisation des procédures qui a allégé les opérations administratives. Par ailleurs, on a procédé à une décentralisation en profondeur des projets, décentralisation qui devrait se poursuivre sur le plan technique.
29. En Afrique, le BIT a annoncé, grâce à l'appui financier de plusieurs donateurs, des projets relevant du suivi de la Déclaration et visant à promouvoir l'application des principes et droits fondamentaux au travail et à renforcer les relations professionnelles. Ces projets ont généralement complété les activités en cours qui visent à promouvoir la ratification et l'application des conventions fondamentales et la réforme de la législation du travail en vue d'intégrer ces conventions dans le cadre juridique en vigueur et de rendre le droit du travail compatible avec les réformes économiques. Des projets visant à promouvoir l'application de la Déclaration sont toujours en cours au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, au Kenya, au Lesotho, au Niger, au Nigéria, au Malawi, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, en Ouganda, au Sénégal, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Dans la région des Amériques, le projet principal vise à aider la Conférence interaméricaine des ministres du Travail à promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail dans le contexte de la mondialisation et de l'intégration économique. La région s'est employée à créer des partenariats nationaux pour étayer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, promouvoir l'application des textes interdisant la discrimination et faciliter la mise en place de commissions de conciliation. Un appui est fourni au secrétariat provisoire de la Conférence interaméricaine des ministres du Travail et aux représentants des employeurs et des travailleurs auprès du secrétariat. Dans les Caraïbes, un projet vise à substituer la négociation collective et l'instauration de pratiques optimales dans les entreprises au climat d'affrontement qui régnait naguère dans de nombreux pays. Pour la région de l'Asie et du Pacifique, il convient de mentionner le projet particulièrement novateur et concluant mené au Cambodge en vue d'améliorer l'application des normes fondamentales du travail, des normes relatives à la sécurité et à la santé et de la législation nationale du travail dans le secteur de l'habillement.
30. Un nombre encourageant d'améliorations a été relevé pour ce qui touche au respect des normes relatives aux conditions de travail dans les établissements industriels, et un nouveau texte de loi consacrant les droits syndicaux fondamentaux a été promulgué. Un projet similaire, qui prolonge en fait un projet antérieur de l'IPEC, est actuellement en cours d'exécution au Bangladesh. En Europe, des projets visant à promouvoir la Déclaration ont été lancés en Bulgarie, en Roumanie et en Ukraine, de même que dans les

pays couverts par le Pacte de stabilité. Pour ce qui est des Etats arabes, un nouveau projet vient d'être lancé en Jordanie, qui porte essentiellement sur la liberté syndicale et la négociation collective. Le Programme focal pour la promotion de la Déclaration (DECLARATION) a établi le rapport global sur la non-discrimination, en vue d'une discussion à la session de 2003 de la Conférence. A sa présente session, la Commission de la coopération technique était saisie, au titre de la troisième question à son ordre du jour, du projet de plan d'action concernant la non-discrimination dans l'emploi et la profession.

31. Outre les avis habituels et ponctuels sur les normes du travail et leur incorporation à la coopération technique fournis par les spécialistes des normes des bureaux sous-régionaux et du Département des normes internationales du travail, le projet relatif aux peuples indigènes et tribaux a mené une campagne de sensibilisation à la convention n° 169, ainsi que des activités de formation et de renforcement des capacités, particulièrement au profit des producteurs de subsistance et des agriculteurs pauvres, activités qui ont eu une incidence, entre autres, sur le projet de Constitution du Kenya; et il est à espérer que, moyennant un appui, cette formation pourra être poursuivie en Afrique centrale.
32. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un manuel destiné au personnel de la Banque asiatique de développement a été rédigé, qui porte sur l'incorporation des normes du travail aux activités de cette banque; le projet qui a conduit à cette publication a fait clairement apparaître que l'inobservation des normes du travail – comme celles qui portent sur l'égalité hommes-femmes, le travail des enfants et la sécurité et la santé professionnelles – pénalise le développement. Diverses régions enregistrent des appels d'assistance constants au sujet des conventions relatives à la discrimination, et le suivi de la Déclaration effectué en 2003-04 devrait voir s'intensifier les activités de coopération technique portant, entre autres, sur l'égalité entre les sexes. Enfin, on a constaté un intérêt accru pour la possibilité de mener des activités d'assistance technique relatives aux conventions n^{os} 97 et 143, qui portent sur les travailleurs migrants, depuis que ces deux conventions ont été inscrites à l'ordre du jour de la session de 2004 de la CIT.

B. Emploi

33. Etant entendu que le moyen le plus efficace et le plus viable de réduire la pauvreté consiste à créer des emplois utiles et décents, le travail stratégique accompli en amont a trouvé son prolongement dans des interventions directes sous forme de projets.
34. La première phase du programme «Des emplois pour l'Afrique» (JFA) a été achevée en décembre 2002. Comme suite au rapport final d'évaluation des activités du programme, l'OIT a élaboré un projet de cadre stratégique et de structure de travail cohérente pour la seconde phase; ce projet de cadre a été adopté à une réunion régionale tripartite de l'OIT sur le thème «une nouvelle vision du programme «Des emplois pour l'Afrique» (JIA)», qui s'est tenue à Addis-Abeba et qui a réuni les délégations tripartites de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso, du Cameroun, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Ghana, du Mali, du Maroc, du Nigéria et de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que les secrétaires généraux de l'Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA) et de la Confédération panafricaine des employeurs.
35. En ce qui concerne les Amériques, la coopération technique pour assurer un emploi et un revenu décents était axée sur l'appui aux politiques de l'emploi. Au Brésil, une contribution a été apportée à l'élaboration du programme de premier emploi pour les jeunes (*Primeiro Emprego*), lancé par le Président du Brésil et visant à intégrer les efforts produits par les gouvernements, les entreprises privées, les syndicats et les ONG pour promouvoir l'emploi des jeunes. Le programme de coopération technique en Argentine,

qui a pour objectif d'aider au redressement de la situation de l'emploi, se poursuit de manière satisfaisante.

36. Un «service d'assistance pour les questions de sexospécificité et d'emploi», créé par le Programme de promotion des questions de genre, a fourni au personnel et aux mandants de l'OIT les outils pratiques et matériels de sensibilisation nécessaires pour leur permettre d'intégrer de manière rationnelle leurs préoccupations sexospécifiques dans le secteur de l'emploi. Ce service d'assistance comprend une grande base internationale d'information en ligne sur l'égalité des chances dans l'emploi pour les femmes et les hommes; et cette base contient des informations sur 60 pays et reçoit des milliers de données chaque mois. Les séminaires nationaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes qui ont été organisés en Malaisie et en Indonésie ont abouti à la formulation par les constituants de propositions concrètes visant à promouvoir l'égalité des hommes et des femmes dans l'emploi. Un module de ressources pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes a été conçu à l'intention des syndicats, traduit en plusieurs langues et largement diffusé. Au niveau national, un certain nombre d'initiatives de sensibilisation au problème d'égalité entre hommes et femmes ont été prises à l'intention des syndicats d'Asie et d'Afrique. Un autre document d'information, à savoir *l'Information guide on preventing discrimination, exploitation and abuse of women migrant workers*, a également été validé, publié et largement diffusé. On continue de consacrer d'importants travaux de recherche et de gros efforts de sensibilisation aux problèmes nouveaux et à ceux qui se font jour en matière de sexospécificité et d'emploi, et plus particulièrement aux groupes vulnérables de travailleuses.
37. Un projet national en faveur d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les Mexicaines a permis de créer des emplois indépendants et de générer des revenus pour 418 femmes de l'économie informelle, et de garantir l'autonomie de moyens à un groupe de promoteurs de l'industrie textile de l'Etat de Guerrero.
38. Un module de formation sur les femmes, la pauvreté et l'emploi (GPE) a été adapté aux besoins régionaux et mis à disposition en langue arabe. En coopération avec Turin, un groupe restreint d'experts en GPE choisis dans certains pays arabes a été formé comme formateurs/facilitateurs pour le renforcement des capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de politiques de l'emploi qui tiennent compte de la spécificité des femmes.
39. En Amérique centrale, un centre de micro et de petites entreprises a été créé avec l'appui du BIT. Des politiques de création d'emplois et de promotion du travail décent ont été adaptées sur une base tripartite à Panama et au Honduras. Au Honduras également, de nouveaux mécanismes tripartites ont été mis en place avec l'aide du BIT pour promouvoir l'égalité des chances et la prise en compte de la spécificité des femmes dans les politiques de l'emploi et du marché du travail, ainsi que l'extension de la protection sociale aux groupes de population pauvres. Au Pérou, l'appui apporté par le BIT s'est récemment concrétisé par la promulgation de la loi portant formalisation de la petite entreprise.
40. Le BIT a apporté un appui intégré à de petites entreprises de pays situés dans le delta du Mékong. Cet appui consistait notamment à renforcer la capacité locale à mettre en œuvre et à améliorer les politiques et services en faveur des petites entreprises. Des activités menées en Inde, en Indonésie, au Népal et au Pakistan portaient principalement sur les réformes des politiques concernant les PME et sur les initiatives de formation axées sur l'entreprise. Le module de formation «Gérez mieux votre entreprise» (GERME) mis en œuvre à Sri Lanka a continué de se développer, offrant à plus de 4 000 entrepreneurs des services de formation et de développement de l'entreprise.

41. Un projet visant la création de petites entreprises en Jordanie a mis en place trois modules de base en gestion d'entreprise, à savoir: «Gérez mieux votre entreprise selon une méthode simplifiée» (GERMES), ainsi que «Démarez votre entreprise» et «Gérez mieux votre affaire». Ces modules ont été produits pour la première fois en langue arabe et appliqués à titre expérimental dans divers pays (Egypte, Emirats arabes unis, Liban et Qatar). Vingt-sept formateurs arabophones agréés par le BIT sont désormais au service de la région arabe en général.
42. Une assistance apportée dans le domaine de l'apprentissage informel et du démarrage d'entreprise a permis d'améliorer la capacité de gain et d'atténuer la pauvreté des personnes handicapées dans les zones rurales du Cambodge. En Inde et au Bangladesh, les activités ont visé essentiellement à promouvoir les possibilités d'emploi pour les femmes pauvres ainsi que l'égalité d'accès à la formation professionnelle. Un vaste programme visant à garantir aux travailleuses du secteur informel indien un travail décent et des moyens de subsistance durables a été lancé en collaboration avec la *Self-Employed Women's Association* (SEWA) dans le cadre de la suite donnée à la résolution concernant le travail décent et l'économie informelle, adoptée par la CIT en 2002.
43. Le BIT a prodigué ses conseils pour les activités de l'Equipe spéciale interministérielle sur l'emploi, récemment créée en Inde par la Commission de planification. En Iran, le ministre du Travail a bénéficié d'une assistance pour l'élaboration d'une stratégie globale en matière d'emploi qui soit axée sur l'Agenda du travail décent et sur la lutte contre la pauvreté. Les efforts de promotion de l'emploi entrepris au Pakistan ont permis d'apporter des contributions analytiques et pratiques au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et figurent désormais comme secteur prioritaire dans le plan décennal de développement du Pakistan.
44. Les programmes de coopération technique dans le domaine des connaissances, des compétences et de l'employabilité ont aidé les travailleurs pauvres et autres groupes vulnérables à acquérir les compétences de base et les connaissances techniques requises pour s'assurer un revenu et travailler à leur compte. Ces programmes étaient particulièrement ciblés sur les jeunes chômeurs (Kosovo, Niger, Ukraine), les personnes handicapées, les femmes d'affaires (Ethiopie) et les travailleurs de l'artisanat (Jordanie, Niger).
45. Le BIT a renforcé son partenariat avec les principales institutions et avec la société civile des Philippines dans le cadre de projets et programmes communautaires de développement de la formation professionnelle et de l'entreprise aux fins du processus de paix à Mindanao, axés sur les groupes vulnérables de jeunes, de femmes, de populations indigènes et de personnes handicapées. Les activités de base en matière d'emploi ont été appuyées par un *projet ONU/donateurs multiples de promotion des entreprises communautaires, de l'esprit d'entreprise et de la formation professionnelle (PROCEED)* et par le nouveau *projet de formation pour la démarginalisation économique des populations rurales (TREE)*.
46. Le BIT a apporté son appui technique pour la tenue d'une grande réunion de huit pays africains francophones (Ouagadougou, décembre 2002), qui s'est penchée sur la place qu'occupe l'emploi des jeunes dans les DSRP de ces pays et dans leurs programmes d'investissement public. Le thème de l'emploi des jeunes figurera en bonne place à l'ordre du jour de la dixième Réunion régionale africaine, prévue plus tard dans le courant de l'année.
47. En Asie et dans le Pacifique, le BIT a soutenu les initiatives des gouvernements de l'Indonésie et de Sri Lanka, deux pays champions du Réseau des Nations Unies pour l'emploi des jeunes (YEN), visant à relever les défis de l'emploi des jeunes, en partenariat

avec la Banque mondiale. Un réseau pour l'emploi des jeunes a été créé en Indonésie avec l'appui du BIT. Une étude a été réalisée sur la transition de l'école au monde du travail, et de bonnes pratiques ont été appliquées à titre expérimental pour faciliter l'élaboration d'un plan national d'action pour l'emploi des jeunes à Sri Lanka.

48. La Base de données en ligne des indicateurs du marché du travail, créée pour fournir un appui aux politiques de l'emploi en permettant de s'informer sur des indicateurs du marché du travail tenus à jour, a déjà donné des résultats tangibles, notamment une plus large couverture des régions participantes (Caraïbes, Afrique du Sud, Amérique centrale et, plus récemment, Europe orientale).
49. Le projet financé par les Etats-Unis qui consistait à créer un système d'information sur le marché du travail des Caraïbes a été réalisé avec succès et permet aux pays concernés de générer plus facilement et en temps voulu des IME plus fiables, offrant des possibilités de comparaison sur le plan international et utilisables aux niveaux national, régional et international. Ce projet a encouragé une collaboration étroite entre les employeurs, les syndicats, les institutions d'éducation et de formation et les responsables politiques en ce qui concerne la production, l'utilisation et la diffusion d'IME.
50. Le Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) a apporté un appui technique à la modernisation, dans dix pays, des capacités du secteur de la petite construction à forte intensité de main-d'œuvre; et, dans cinq pays, le soutien apporté par ce programme portait principalement sur le renforcement des capacités des pouvoirs locaux et des organisations communautaires. Dans dix pays, la promotion des politiques de l'HIMO a permis d'introduire, au moins partiellement, des options à forte intensité de main-d'œuvre dans les politiques nationales d'investissement public. A la suite d'un accord passé avec la Banque mondiale, des stages normalisés sur la gestion fiduciaire de contrats communautaires ont été aménagés au Centre de Turin.
51. Des programmes de développement faisant appel aux entrepreneurs locaux sont opérationnels ou en cours d'élaboration dans de nombreux pays, par exemple au Congo, en Ethiopie, au Ghana, à Madagascar, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. L'HIMO a instauré une collaboration étroite avec les agences d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP) qui opèrent aujourd'hui dans 18 pays francophones et lusophones, notamment dans le domaine de la formation d'entrepreneurs aux méthodes à forte intensité de main-d'œuvre et dans celui du renforcement des capacités. L'appui apporté par le BIT aux pays africains lusophones (PALOP), à savoir l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe, est canalisé essentiellement par les projets régionaux PREP (à financement portugais) de promotion de l'emploi dans les pays du groupe PALOP. Les interventions en Afrique occidentale et orientale se sont situées principalement au niveau macroéconomique, dans le cadre du partenariat élargi avec les ministères du Travail, les ministères techniques et les ministères de l'Economie et des Finances, avec les partenaires de développement, les institutions de Bretton Woods, les partenaires sociaux et les institutions régionales. L'appui apporté aux gouvernements portait principalement sur la formulation du volet emploi des documents DSRP et sur la réorientation des investissements vers la création d'emplois.
52. Pour la réforme de la législation et de la politique relative aux coopératives, le BIT a prodigué ses conseils à l'Afrique du Sud, au Burundi, à l'Erythrée, à la Guinée-Bissau, à la Zambie et au Zimbabwe. Un plan d'action régional pour la promotion de l'entreprise de type «coopérative» a été adopté en Afrique centrale et occidentale; et le Rwanda a adopté une politique nationale de promotion des coopératives.
53. En 2002, le Programme Finance et Solidarité (SFP) a apporté son soutien à dix institutions financières d'Afrique et d'Asie pour la mise en place de systèmes de crédit-bail à

l'intention des petites entreprises. En coopération avec des organisations d'employeurs, le SFP a reproduit en Afrique du Nord et au Moyen-Orient des modèles performants d'associations de caution mutuelle, tels qu'ils existent en Europe. Des outils de formation ont été conçus qui servent au transfert de connaissances sur la manière de créer des associations de caution mutuelle, dont l'objectif est d'aider les entrepreneurs à accéder au crédit sur une base de solidarité.

54. Des programmes d'assistance technique ont été formulés dans plusieurs situations issues de crises, aux niveaux régional, sous-régional et national. Un projet régional sur les enfants soldats a été mis en œuvre au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Dans le grand périmètre de la région des Grands Lacs², le BIT est activement associé au Programme multinational de démobilisation et de réinsertion mis en œuvre par la Banque mondiale.
55. Le projet pour la Somalie «Promotion du redressement économique de la Somalie» (avril 2002 - avril 2003) a mis en œuvre plusieurs activités de création d'emplois, soit 78 000 journées d'emploi, par la remise en état des infrastructures urbaines et rurales. Ce projet a également entrepris une cartographie des capacités institutionnelles locales, mis en œuvre des plans de développement local intégrés et déployé des activités de recherche de consensus dans les zones du projet situées dans le nord de la Somalie.
56. Un rapport d'une étude de faisabilité, préparé par le BIT en vue de la création d'un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale au lendemain de la situation de crise, a été examiné et approuvé par la délégation tripartite palestinienne. Ce rapport sert de plateforme au lancement du fonds, les capitaux d'amorçage étant fournis par le BIT.
57. Les initiatives du BIT en faveur de l'emploi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en Afghanistan ont induit des financements importants de la part des donateurs³. La création d'emplois par le développement d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre, de la formation professionnelle, de services de l'emploi et du marché du travail ainsi que la promotion du développement économique local et de l'autosuffisance sont les principaux axes des activités de coopération technique du BIT.
58. Le BIT a participé à une mission d'évaluation des besoins de l'Iraq, réalisée à l'échelle du système des Nations Unies en juillet 2003. Un certain nombre de propositions de projets ont été identifiées qui sont axées sur des possibilités immédiates de création d'emplois. Elles ont de bonnes chances de recueillir l'appui de donateurs. Quant à prendre de nouvelles initiatives en Iraq, cela dépendra des conditions de sécurité.

C. Protection sociale

59. Les politiques de sécurité sociale ont été conçues et mises en œuvre selon trois axes complémentaires: renforcement et amélioration des instruments législatifs, appui à la création de mécanismes communautaires et établissement de liens entre ces deux types de dispositifs ainsi qu'entre ces derniers et d'autres initiatives publiques. Des plans d'action nationaux visant à étendre la couverture de sécurité sociale ont été élaborés en Angola, au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Mozambique, ainsi qu'à Sao Tomé-et-Principe; des propositions concernant la mise en œuvre d'un nouveau système de sécurité sociale ont été

² Comprend tous les pays impliqués dans le conflit en Afrique centrale ou touchés par celui-ci.

³ Pendant la période 2002-03, environ 17 millions de dollars E.-U. ont été collectés.

formulées pour l'Égypte et la Sierra Leone; les institutions de sécurité sociale du Cameroun et du Gabon ont été réaménagées; une assistance a été apportée à l'Indonésie pour la restructuration de son système de sécurité sociale et pour l'extension de la couverture sociale; des évaluations de la réforme du système de retraite ont été effectuées dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale (notamment en Hongrie, en Pologne, en Slovaquie et en République tchèque), et une assistance a été apportée à des mandants de cette région pour accroître leur capacité de gestion du système de retraite. Une aide spécifique a également été fournie à des mandants confrontés à des situations de crise. Des recommandations et des directives ont été formulées en vue d'activités futures concernant le système de retraite en Argentine. Une stratégie de sécurité sociale a été élaborée pour le Kosovo; le programme STEP a renforcé les systèmes de type communautaire.

60. Le projet, financé par la France, de renforcement de la sécurité sociale en Europe centrale et orientale a élargi le champ des débats régionaux sur la réforme des retraites, notamment en démontrant que la privatisation n'est pas la seule option viable pour la restructuration des systèmes nationaux de retraite. Ce projet, qui comporte deux volets – recherche et coopération technique –, a fourni aux gouvernements des rapports à jour ainsi que des analyses de données d'expérience provenant de pays voisins engagés dans des voies stratégiques différentes.
61. La campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous a été lancée pendant la CIT 2003. Elle vise à instaurer un vaste partenariat associant des organisations internationales, des pays donateurs, des institutions de sécurité sociale et des organisations de la société civile. Cette campagne s'efforcera de mettre à profit l'appui de mandants de l'OIT – ainsi que d'autres organisations – pour engager durablement des efforts tendant à aider les pays à mettre en place et à développer des systèmes de sécurité sociale par un processus d'expérimentation et de dialogue social. Elle visera également à intensifier les efforts d'extension de la couverture de sécurité sociale, déjà entrepris dans 40 pays.
62. Les travaux d'extension de la protection sociale par des microsystèmes d'assurance maladie pour les femmes de l'économie informelle se sont poursuivis aux Philippines en partenariat avec le Département de la réforme agraire et avec l'Association philippine de l'assurance maladie (PhilHealth) pour aider 17 communautés à mener à bien leurs programmes pilotes portant sur des systèmes d'assurance. Des travaux similaires centrés sur l'analyse et l'étude de la portée et de la couverture de divers systèmes de protection sociale ont également été menés au Népal et en Inde aux fins de la mise en place d'un régime d'assurance sociale pour les travailleurs de l'économie informelle.
63. En Thaïlande, les travaux déjà menés par le BIT dans le domaine de l'assurance chômage ont donné des résultats. Ainsi, le gouvernement a approuvé récemment le régime d'assurance chômage, qui entrera en vigueur en janvier 2004.
64. Une série d'enquêtes, de bases de données et d'indicateurs socio-économiques ont été mis au point pour faciliter la tâche des partenaires sociaux et des responsables politiques sur les questions touchant à la protection sociale et pour les éclairer sur les liens, les impacts et les conséquences de ces questions dans d'autres domaines, qu'il s'agisse du travail ou de l'économie. Les conclusions pertinentes des analyses effectuées ont été diffusées sous forme de documents techniques, de documents d'orientation, de manuscrits aussi volumineux que des livres et de monographies, qui ont été présentés et discutés lors de séminaires, de conférences et de colloques, notamment un séminaire sur la décentralisation et la sécurité socio-économique, tenu en mai 2002; la 9^e session du Réseau européen pour l'allocation universelle (BIEN) tenue en 2002; un atelier tenu en décembre 2002 sur «la reconceptualisation du travail», en collaboration avec *Women in informal employment: globalizing and organizing (WIEGO)* et avec SEWA, ainsi qu'une conférence régionale tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en mai 2003 sur le thème «Sécurité

économique et travail décent en Afrique». Enfin, le programme s'est employé à créer une base de données sur la sécurité socio-économique mondiale, qui permet aux gouvernements, aux employeurs et aux syndicats qui en font partie de contrôler l'efficacité des politiques menées par les gouvernements dans le domaine de la sécurité socio-économique et d'accroître l'impact d'éventuelles initiatives stratégiques fondées sur des données comparatives internationales.

- 65.** Des services financiers, actuariels et statistiques pour la mise en place de systèmes de sécurité sociale ont été fournis par le biais de la coopération technique ou d'activités consultatives dans environ 35 pays. Ces services couvraient un large éventail d'activités: de brèves missions diagnostiques ou consultatives (par exemple à Sri Lanka), des évaluations actuarielles ou financières classiques des retraites et d'autres régimes individuels de sécurité sociale (par exemple au Luxembourg et au Zimbabwe, sans oublier le projet multi-insulaire pour les Caraïbes) et des exercices complets et complexes de budget social, qui consistaient à analyser la situation financière globale et l'évolution probable des régimes nationaux de protection sociale (notamment en Argentine et au Luxembourg).
- 66.** Au Chili, des études sur les systèmes de retraite non contributifs ont abouti à un accroissement des capacités techniques d'élaboration et d'administration de programmes de sécurité sociale, facilitant ainsi la formulation de propositions visant à renforcer les mécanismes, instruments et stratégies d'intervention sociale.
- 67.** Les activités de coopération technique de 2002-03 dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail ont été conçues et menées dans le cadre défini par la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, par les accords conclus entre l'OIT et les donateurs et par la politique de promotion des principes relatifs au travail décent poursuivie par l'Organisation. Les projets de coopération technique pour le renforcement de l'inspection du travail intégrée en Bulgarie et au Viet Nam, financés par l'Allemagne, ont largement contribué à identifier les besoins des pays en ce qui concerne la réforme à mener pour la mise en place d'un système d'inspection du travail, en particulier pour la mise en conformité des services d'inspection avec les conventions de l'OIT. En Bulgarie, l'accent a été mis sur la formation, le but étant d'amener les cadres à changer d'attitude en substituant à l'approche «contrôle et sanction» un service orienté vers la prévention, consistant à fournir des avis compétents et des informations pertinentes aux employeurs et travailleurs dans le contexte du processus de transition.
- 68.** La résolution concernant la sécurité et la santé au travail, adoptée par la CIT à sa 91^e session (2003), a souligné expressément le rôle important de la coopération technique dans la fourniture d'une assistance consultative technique et d'une aide financière aux pays en développement ainsi qu'aux pays en transition dans l'optique du renforcement opportun de leurs capacités et programmes nationaux en matière de sécurité et de santé au travail. Cette assistance revêt une importance particulière dans le contexte de l'évolution rapide de l'économie mondiale et de la technologie. Il convient qu'elle soit fondée sur une évaluation des besoins et qu'elle concoure à la mise en place de programmes nationaux de sécurité et de santé au travail, sur la base de descriptifs des systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail. Avec la collaboration des mandants, le Bureau déploiera des efforts particuliers pour obtenir, à cette fin, le soutien de la communauté des donateurs et pour trouver des sources de financement inédites.
- 69.** Un soutien technique à la promotion des fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques a été apporté dans le cadre de la coopération technique en Egypte et dans les pays de l'Afrique subsaharienne, qui se concrétisera par la traduction de ces fiches en arabe et en swahili. La diffusion d'informations sur la sécurité et la santé au travail par le biais de l'Internet, de CD-ROM et de documents imprimés a considérablement accru la

capacité des institutions gouvernementales et des organisations d'employeurs et de travailleurs à contribuer à la création de conditions de travail sûres et saines dans les Etats Membres de l'OIT. Un projet ayant pour objectif de renforcer les capacités nationales à atténuer les répercussions négatives des problèmes psychosociaux au travail et d'améliorer la productivité et l'hygiène des travailleurs au niveau de l'entreprise (SOLVE) a été lancé en janvier 2003, plusieurs activités de promotion étant organisées en Afrique du Sud, en France, en Italie et au Sénégal.

70. Un projet financé par le ministère du Travail des Etats-Unis a été exécuté par l'organisation d'employeurs haïtienne, son but étant d'améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'assemblage du vêtement. L'assistance technique et la formation reposaient sur une méthode éprouvée du BIT, à savoir la méthode «WISE» (Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises). Une formation a également été fournie à des représentants syndicaux haïtiens et au ministère du Travail et des Affaires sociales (MAS). Les relations tripartites entre le secteur privé et les autres partenaires du projet, à savoir les syndicats et le MAS, ont été renforcées par la création d'un comité consultatif du programme, composé des trois partenaires.
71. Le BIT s'est efforcé, par des projets de coopération technique, de relever un certain nombre de défis et de régler des problèmes liés à la migration et identifiés par des mandants: croissance de formes illégales de migration, notamment traite des êtres humains et immigration clandestine, abus dans le recrutement, inégalité de traitement et exploitation des travailleurs immigrés, capacités insuffisantes pour une gestion efficace des flux migratoires, et perte de capital humain liée à l'émigration de travailleurs hautement qualifiés.
72. Des études d'impact du VIH/SIDA sur les travailleurs du secteur informel ont été réalisées dans la République-Unie de Tanzanie, au Ghana, en Afrique du Sud et en Ouganda. Elles ont permis aux mandants et à des associations du secteur informel d'identifier des sous-secteurs vulnérables de l'économie informelle et de planifier des actions; la formation de 100-150 éducateurs de pairs parmi des travailleurs du secteur informel a été organisée dans certains pays, l'accent étant mis sur la prévention, sur la gestion des comportements à risques et sur les soins/appuis à apporter sur le lieu de travail (zones où les travailleurs de l'informel exercent leur activité).
73. L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASID) a financé un projet sur la prévention en matière de VIH/SIDA dans le secteur des transports, qui a facilité l'élaboration de stratégies nationales et régionales dans les transports routier, ferroviaire, maritime/fluvial et aérien d'un certain nombre de pays d'Afrique australe.
74. Dans le cadre du projet à financement italien sur le VIH/SIDA et le monde du travail, les conséquences du VIH/SIDA pour la main-d'œuvre et le développement socio-économique ont été évaluées au Botswana, au Burkina Faso, en Ethiopie, au Lesotho, au Malawi, en Ouganda, au Sénégal, au Swaziland, au Togo et en Zambie. Cette évaluation a permis aux mandants d'identifier les besoins spécifiques en contribution technique du BIT. Des politiques nationales et des plans d'action sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail ont été élaborés dans un certain nombre de pays.
75. En Asie, les activités menées en rapport avec le VIH/SIDA étaient axées sur la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail. Ce recueil de directives a été traduit dans plusieurs langues asiatiques. Les mandants tripartites ont été régulièrement mobilisés pour participer à des actions pilotes. Le partenariat avec l'ONUSIDA, les commissions nationales sur le SIDA, le secteur privé et les ONG a permis de tirer parti de l'impact du recueil de directives pratiques pour l'ériger en principe directeur de la politique et de l'action à mener sur le lieu de travail dans

plusieurs pays, notamment le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Népal, le Pakistan et la Thaïlande.

D. Dialogue social

- 76.** Grâce aux projets de coopération technique, les mandants de l'OIT ont consolidé leur cadre légal pour le dialogue social ainsi que les institutions compétentes et les procédures pertinentes et ont adopté une législation nationale fondée sur les normes de l'OIT et intégrant des aspects de sexospécificité. Ainsi, dans un certain nombre de pays, on a observé une amélioration dans la représentation, les services et l'influence des mandants tripartites. Plusieurs pays ont eu tendance à créer des institutions et mécanismes efficaces pour engager un dialogue social utile, notamment en vue d'élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté, en plus de promouvoir le droit d'association et le droit de négociation collective et d'instaurer des mécanismes de prévention et de règlement des litiges du travail.
- 77.** Le Sénégal, avec le soutien de l'OIT, a adopté une Charte nationale pour le dialogue social, conçue comme instrument pour améliorer la coopération entre les travailleurs et les employeurs et dans l'optique d'une modernisation du cadre institutionnel de dialogue social entre l'Etat, les employeurs et les travailleurs du secteur privé. Cette charte, signée par toutes les organisations d'employeurs et les grands syndicats, s'applique à tous les secteurs de l'économie.
- 78.** Dans le cadre du Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique lusophone (PRODIAL), des activités visant à renforcer la capacité des partenaires sociaux à participer au dialogue social national ont été déployées en Guinée-Bissau (2002), en Angola et à Sao Tomé-et-Principe en 2003. Parmi les autres formes d'assistance pertinente, il convient de citer les projets prévus par la Déclaration de l'OIT et financés par le ministère du Travail des Etats-Unis: i) renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est (SLAREA); ii) renforcement de l'administration du travail en Afrique australe (SLASA) (Botswana, Lesotho, Malawi, Zambie), lancé en 2002; et iii) promotion de la démocratie par les principes et droits fondamentaux au travail et par le tripartisme (NIDEC, Nigéria).
- 79.** Par le biais de son Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF), l'OIT a organisé des ateliers techniques, des ateliers de formation et des réunions nationales tripartites dans de nombreux pays.
- 80.** Dans les Amériques, les partenaires sociaux ont apprécié le dialogue social en tant que moyen de renforcer la démocratie. Au Chili, le Président de la République a engagé le dialogue social par le biais de réunions bilatérales avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui ont abouti à la création du Conseil tripartite pour le dialogue social et d'un comité spécial pour la convention n° 144. Au Pérou, le Conseil national du travail est devenu une enceinte où l'on examine des questions et initiatives relatives au travail, contribuant ainsi à développer une culture du dialogue social dans le pays. Un Conseil économique et social tripartite a été créé au Honduras, et les mécanismes tripartites de dialogue social ont été renforcés dans la plupart des pays d'Amérique centrale.
- 81.** En Asie, des projets concernant la législation du travail et les relations industrielles ont facilité l'instauration de systèmes de négociation collective et de règlement des différends. Un conseil d'arbitrage a été institué au Cambodge. Une loi sur la protection de la main-d'œuvre et la mise en valeur des ressources humaines a été promulguée en Indonésie avec l'appui technique du BIT. Cet effort a été complété par un projet d'éducation ouvrière, qui a formé plus de 6 500 jeunes syndicalistes (dont 35 pour cent de femmes), le but étant de

créer une nouvelle génération de dirigeants syndicaux professionnels, et qui a produit des matériels et manuels de formation dans la langue locale, de telle sorte qu'elle soit aisément accessible aux syndicats par le site Web de l'OIT. Cette approche novatrice de la promotion du dialogue social dans le règlement des différends en Inde (tribunal populaire) a éveillé un vif intérêt dans d'autres pays de l'Asie du Sud et contribué à réduire les piles de dossiers en retard dont devraient être saisis les tribunaux du travail. Des initiatives financées par des ressources de la CTBO ont permis d'aider le Népal et l'Inde à élaborer une stratégie pour renforcer les systèmes d'inspection du travail de manière à couvrir les travailleurs de l'économie informelle. Les initiatives en faveur du dialogue social au niveau de l'entreprise ont été encouragées dans le cadre d'un projet régional (SAVPOT) opérationnel en Asie du Sud et au Viet Nam. Ce projet a élaboré une série d'instruments pratiques permettant d'améliorer l'action bipartite au niveau de l'entreprise. Ces instruments ont été rassemblés et proposés comme exemples de bonnes pratiques en matière de dialogue social.

82. L'un des principaux résultats de l'action du BIT en Iran est l'instauration du Conseil national tripartite du travail, appelé à devenir un mécanisme vital pour apporter un appui institutionnel approprié au dialogue social au niveau national. Des activités similaires ont été menées à Sri Lanka pour renforcer le Conseil consultatif national tripartite en lui confiant un mandat plus large sur les questions d'emploi.
83. A l'occasion de l'examen en cours du Code du travail, la région arabe a observé un accroissement spectaculaire ainsi qu'une amélioration de la représentation des travailleurs en Arabie saoudite, à Bahreïn, au Sultanat d'Oman et au Qatar et où a été créé soit un environnement favorable au dialogue social, soit une structure institutionnelle apte à mener un véritable dialogue social. Dans certains pays, la révision de la législation du travail a permis de créer des comités de travailleurs sur le lieu de travail.
84. Les projets de coopération technique d'IFP/DIALOGUE couvrent plusieurs régions. Dans certains pays, les activités de coopération technique ont contribué à une réforme profonde du ministère du Travail, notamment au Costa Rica, dans la République dominicaine et au Honduras. Dans toutes les activités de coopération technique, les partenaires sociaux ont été tenus informés, consultés et associés en vue de l'adoption de réformes ambitieuses dans le domaine de la politique sociale et économique.
85. Une composante importante de la coopération technique future pour renforcer le tripartisme et le dialogue social sera fondée sur la suite donnée à la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social, qui a été adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session (juin 2002). Le secteur du dialogue social est en train d'élaborer un plan d'action pour assurer le suivi de cette résolution.

Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP)

86. Un atelier de planification stratégique, organisé avec l'Association d'employeurs indonésienne (APINDO), a fourni les recommandations essentielles pour restructurer cette organisation et améliorer ses performances. Celle-ci a créé un centre de services professionnels ayant pour mission de fournir aux membres des services et des conseils en matière de relations professionnelles; la représentation a été améliorée grâce à la création d'un conseil consultatif de haut niveau composé de représentants de rang élevé de grandes entreprises; et son image publique a été rehaussée par la réforme législative sur les salaires minimums, la législation du travail et les règlements d'application. Un voyage d'étude entrepris en 2002, auquel APINDO a participé pour s'informer des activités et stratégies d'autres organisations d'employeurs de la région (Malaisie, Singapour, Sri Lanka), a également contribué à cette évolution positive.

87. Grâce à l'assistance technique, le Comité de coordination des associations agricoles, commerciales, industrielles et financières du Guatemala (CACIF) a institué un nouveau département de la communication et l'a doté en personnel. La politique de communication interne a été sensiblement améliorée, et les employeurs représentent et défendent désormais leurs points de vue sur la base d'une stratégie plus élaborée et mieux coordonnée.
88. Les interventions d'ACT/EMP ont facilité la création en 2002 d'une nouvelle organisation d'employeurs, à savoir l'Union des employeurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Grâce à l'assistance et aux conseils techniques dont elle a bénéficié, cette organisation a joué un rôle important dans la création d'un conseil économique et social tripartite au sein duquel l'Union est la seule représentante des organisations d'employeurs.
89. La question de l'économie informelle a été discutée de manière approfondie par les organisations d'employeurs lors d'une réunion régionale de premier ordre sur le thème «Les organisations d'employeurs et l'économie informelle en Afrique», organisée à Douala (Cameroun) en mai 2002. Cette réunion régionale, organisée par ACT/EMP, l'Organisation internationale des employeurs, la Confédération panafricaine des employeurs et le Groupement interpatronal du Cameroun (GICAM), a permis aux organisations d'employeurs de mieux comprendre les problèmes et contraintes de l'économie informelle et de définir des stratégies appropriées.
90. ACT/EMP a examiné et actualisé récemment sa stratégie de coopération technique. Cette stratégie n'orientera pas seulement le travail de coopération technique du Bureau des activités pour les employeurs, mais constituera également une base pour l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources.
91. Les Objectifs de développement pour le Millénaire sont l'ultime instrument de référence pour la communauté de donateurs; et la réduction de la pauvreté, en particulier par le processus DSRP, est l'élément moteur de l'Agenda international pour le développement. Par le biais de son programme de coopération technique, ACT/EMP aidera les organisations d'employeurs à démontrer la validité de la thèse selon laquelle, si l'on veut inscrire dans la durée l'initiative de réduction de la pauvreté, il convient de faire de la création d'emplois un fondement du développement de l'entreprise.

Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)

92. Le fait de mettre l'accent sur le tripartisme et le dialogue social a permis de consolider la capacité générale des organisations de travailleurs et de leur donner ainsi les moyens de s'atteler aux grands problèmes qui se posent au titre des quatre objectifs stratégiques: liberté d'association et négociation collective, normes internationales du travail et législation du travail; processus DSRP et économie informelle; traitement des réclamations, sécurité et santé au travail et VIH/SIDA; travail des enfants et égalité entre les hommes et les femmes. D'une manière générale, le renforcement des capacités et des institutions des organisations de travailleurs par l'éducation et la formation a aidé à consolider la démocratie et à réduire la pauvreté.
93. Deux séminaires consacrés au dialogue sur les politiques à l'intention des syndicats de 15 pays anglophones et francophones d'Afrique et des institutions de Bretton Woods ont contribué à une plus large participation des travailleurs au processus DSRP et permis aux fonctionnaires de ces institutions de mieux comprendre l'Agenda du travail décent. En Indonésie, un projet du ministère du Développement international du Royaume-Uni a permis aux participants de voir dans le dialogue social un instrument stratégique de prévention des conflits sociaux.

94. Un projet financé par l'Espagne en Amérique latine a permis de renforcer la capacité des syndicats à participer au dialogue social dans un esprit d'anticipation; les réunions sous-régionales ont élaboré des recommandations pratiques relatives à la dimension sociale du processus d'intégration économique du MERCOSUR.
95. Au Bélarus, des projets financés par l'Allemagne et les Etats-Unis ont renforcé des organisations de travailleurs démocratiques. Des projets du DANIDA et du ministère du Développement international du Royaume-Uni ont contribué à promouvoir l'égalité entre les sexes: en Inde, 2 876 femmes vivant en milieu rural ont créé 41 groupes d'entraide au niveau des villages, qui s'emploient à résoudre les problèmes de développement locaux (alimentation en électricité et en eau potable, réfection des routes, assistance financière mutuelle, etc.); des fonds autorenouvelables ont permis d'affranchir des femmes de relations d'asservissement par le travail. En Indonésie et au Yémen, la participation des femmes à la formation a dépassé 30 pour cent; au Cambodge, les femmes ont occupé des postes de direction dans quatre syndicats importants. En Algérie, le projet *Universitas* a encouragé le rôle de la femme dans le développement local.
96. Au Mozambique, en Ouganda et en Palestine, les infrastructures d'éducation ouvrière ont été renforcées. Au Cambodge, en Ouganda et au Yémen, les syndicats ont accru le nombre de conventions collectives bénéficiant à leurs membres. Un projet financé par la Norvège à l'intention des travailleurs ruraux d'Amérique centrale a contribué à l'élaboration d'une nouvelle loi pour le secteur agricole du Honduras et aidé le syndicat du secteur de la banane du Costa Rica à négocier des règles commerciales d'éthique avec un groupe d'employeurs (Oro Verde, un producteur de bananes costa-ricien); ces règles sont largement fondées sur les conventions de l'OIT (liberté d'association, négociation collective, travail des enfants, égalité entre les hommes et les femmes, etc.). Un projet de la Norvège visant à l'abolition du travail des enfants, actuellement mis en œuvre dans 46 pays, a aidé un certain nombre d'exploitations agricoles commerciales d'Afrique du Sud à renoncer au travail des enfants. Un projet parrainé par l'Italie et intitulé «Partenariat pour la démocratie et la paix» a eu des effets encourageants sur les relations professionnelles au Bénin, au Mozambique, au Rwanda, au Swaziland, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe.

Département des activités sectorielles (SECTOR)

97. Le projet de mise au point d'un système plus sûr d'identification des gens de mer a facilité l'adoption par la Conférence internationale du Travail, à sa 91^e session (2003), d'une convention sur cette importante question. Le Programme international de promotion du travail décent dans l'industrie maritime a également été utile à cet égard. Il a permis de tenir une Conférence maritime régionale à Rio de Janeiro, où les importantes questions soulevées dans le cadre de la future convention consolidée sur le travail maritime et à propos d'un moyen plus sûr d'identification des gens de mer ont fait l'objet d'une discussion approfondie. Les consultations ont constitué une contribution tripartite importante de la part des pays de la région qui n'avaient pas été représentés aux diverses réunions tenues auparavant à Genève.
98. L'évolution actuelle du travail maritime appelle davantage d'efforts de sensibilisation et d'information. L'adoption de la convention sur les pièces d'identité des gens de mer n'était qu'une première étape. Davantage d'explications ainsi que la définition et la mise en œuvre de programmes appropriés de coopération technique seront nécessaires pour permettre à certains pays en développement d'appliquer cette convention. Par ailleurs, un certain nombre de problèmes maritimes importants, tels que la piraterie, l'abandon de gens de mer et de navires, devront être traités dans un avenir proche.

99. Grâce au projet financé par l'Agence finlandaise pour le développement international (FINIDA) et intitulé Promotion des codes nationaux des bonnes pratiques forestières, l'OIT a aidé le secteur forestier en Chine, en Mongolie, aux Philippines et en Uruguay à élaborer des recueils nationaux de directives pratiques. Ces recueils donnent des orientations pour une gestion faisant appel à des technologies et des méthodes permettant de protéger la santé des travailleurs, d'améliorer la productivité et de protéger l'environnement. L'élaboration de codes de bonnes pratiques dans le domaine forestier est également un bon exemple d'utilisation constructive du dialogue social.

E. Centre international de formation de l'OIT, Turin

100. Le Centre a continué de mener de nombreuses opérations de formation et services à des projets dans le but d'atteindre ses objectifs de développement institutionnel à long terme. Comme on peut le voir à l'annexe VIII, en 2002, le Centre a mené 369 activités et formé 8 007 participants provenant de 177 pays. Près de la moitié des activités ont eu lieu à l'extérieur de Turin. Le même volume d'activités est attendu en 2003.
101. Le taux moyen de participation des femmes a été de 39 pour cent en 2002 et devrait rester proche de 40 pour cent en 2003.
102. Le Centre a renforcé l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes conformément à la politique générale de l'OIT. Son réseau interne de points focaux pour l'égalité a considérablement progressé en incorporant les questions d'égalité et l'analyse de ces questions dans tous les principaux programmes d'étude. Un certain nombre de nouveaux modules de formation mettant l'accent sur l'équité entre les hommes et les femmes ont été produits en 2002 avec un recours accru à la technologie d'apprentissage à distance.
103. Le Centre a poursuivi sa politique consistant à axer de plus en plus ses activités sur les mandats de l'OIT et à créer des possibilités d'implication des partenaires sociaux dans son programme de formation. En 2002, le taux de participation des partenaires sociaux dans toutes les activités du Centre a atteint 20 pour cent contre 17 pour cent en 2001. Il devrait progresser encore en 2003.
104. Le gouvernement de l'Italie et l'OIT sont restés les principaux bailleurs de fonds des activités du Centre, à concurrence d'un tiers, aux recettes totales de formation. Toutefois, le Centre continue à générer des recettes d'autres sources. Les donateurs bilatéraux ont maintenu leur part dans la contribution totale aux programmes. Un certain nombre de programmes faits sur mesure ont été exécutés avec une contribution financière directe des institutions bénéficiaires des pays en développement ou en transition comme l'Azerbaïdjan, le Brésil, la Chine, la Colombie, la Croatie, la Malaisie, le Mexique, la Fédération de Russie et la Yougoslavie. Les investissements consentis par le Centre les années précédentes pour être en mesure de répondre aux appels d'offres ont porté leurs fruits en 2002 et six nouveaux projets ont été octroyés au Centre par ce biais. Cette capacité est encore renforcée en 2003.
105. Le Programme de formation à distance et d'application des technologies d'apprentissage (DELTA), mis en place au début de l'année 2000, a continué à servir de catalyseur aux travaux du Centre dans ce domaine. Plusieurs projets d'apprentissage à distance ont été développés dans des domaines comme le suivi de la Déclaration, le dialogue social, l'éducation ouvrière, le développement local, le développement des petites entreprises et les services aux petites entreprises (business development service), les initiatives économiques locales, la sécurité sociale et l'intégration des questions d'égalité. La technologie de l'information a été utilisée de plus en plus fréquemment pour augmenter

l'impact de la formation en préparant mieux les participants avant les cours et en les suivant après les cours

106. La mise en place des activités au-delà de 2003 ira dans le sens de la consolidation des programmes de formation et de la structure technique du Centre. Les principaux aspects de cette approche seront les suivants:

- accent accru sur les priorités, objectifs stratégiques et approches de l'OIT;
- capacité renforcée de répondre aux appels d'offres lancés par l'Union européenne, la Banque mondiale et autres instituts de développement;
- poursuite et approfondissement de la politique d'intégration des questions d'égalité;
- affectation de ressources accrues à la promotion d'activités tripartites et à l'amélioration de l'accès des partenaires sociaux aux cours de formation;
- mise au point de nouveaux projets d'apprentissage à distance dans tous les domaines techniques;
- consolidation du système d'évaluation, l'accent étant mis sur les outils d'évaluation de l'impact.

III. Faits nouveaux dans la planification stratégique de la coopération technique

A. Examen des pratiques de programmation dans les bureaux de l'OIT

107. Le programme et budget pour 2004-05 reflète l'orientation stratégique générale de l'Agenda du travail décent. Sa mise en place dans des programmes axés sur les résultats dans les pays, sous-régions et régions requiert une attention continue.

108. A la fin de l'année 2002, PROGRAM et CODEV ont lancé conjointement une initiative tendant à examiner les pratiques de programmation dans les bureaux de l'OIT et les bureaux sous-régionaux. Cinq bureaux ont fait l'objet de cet exercice en 2003 (Bangkok, Colombo, Dar es-Salaam, Moscou et Yaoundé) et deux autres bureaux (Brasilia et Costa Rica) devraient être examinés. Ce travail fournit des informations actualisées sur les différents outils et méthodologies utilisés à des fins de programmation et s'inscrit dans le cadre de l'effort mené au niveau de l'OIT pour que la programmation des activités de l'Organisation mette l'accent sur les niveaux national et sous-régional. Les programmes pilotes du travail décent appuyés par le Département de l'intégration des politiques et différents séminaires destinés au personnel, y compris l'atelier de programmation conjoint siège-terrain, contribuent tous à cet effort.

109. L'exécution du programme et budget pour 2004-05 s'appuiera sur une identification beaucoup plus précise des résultats et des produits aux niveaux national, sous-régional et régional. Il faudra pour cela une collaboration plus marquée entre le terrain et les unités du siège dans la mise en œuvre du programme et budget et une présentation beaucoup plus transparente des résultats atteints. Les examens de programmation du Bureau qui ont été menés ont permis de réunir des informations importantes pour préparer ce travail. L'exercice devrait également faciliter le ciblage des ressources dont dispose l'OIT vers des

domaines de travail prioritaires. Il devrait en retour en résulter un cadre plus cohérent de mobilisation et d'affectation des ressources.

B. Mécanisme d'allocation des ressources à la coopération technique (TC-RAM)

- 110.** L'OIT a mis en place en 2001 le mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TC-RAM) pour affecter des fonds conformément au cadre de budgétisation stratégique. C'est la mise en œuvre de la planification stratégique au BIT qui a motivé cette démarche nouvelle de même que la demande appuyée, de la part de certains donateurs, de recevoir l'assurance que le Bureau disposait des outils nécessaires pour évaluer les propositions et déterminer les priorités en matière de coopération technique.
- 111.** La première série de TC-RAM a été lancée en septembre 2001 afin de programmer les fonds mis à la disposition à partir de 2002 par les Pays-Bas et par le ministère du Développement international du Royaume-Uni.
- 112.** Des projets de propositions ont été préparés par les unités du siège et les bureaux extérieurs. Après un atelier de programmation conjointe et de nouvelles consultations entre les unités du terrain et du siège, le Directeur général a procédé à la sélection définitive des propositions de financement.
- 113.** L'ensemble du processus a été réexaminé au plan interne ainsi que par un consultant externe. Cet examen a confirmé la nécessité de renforcer la transparence et de disposer de davantage de directives et d'assistance dans l'ensemble du processus tout comme d'impliquer davantage le terrain et de disposer d'un système d'évaluation plus rigoureux.
- 114.** En s'appuyant sur les expériences de cette première série, de nouvelles procédures ont été mises au point et utilisées dans la deuxième série de TC-RAM pour affecter les fonds disponibles dans le cadre du programme de partenariat 2004-05 OIT/ministère du Développement international du Royaume-Uni⁴.
- 115.** Le ministère du Développement international souhaitait que les propositions: *a)* mettent l'accent sur la pauvreté, *b)* aient un caractère stratégique, et *c)* répondent à la demande. Des notes conceptuelles préparées par les secteurs ont été examinées par ACTRAV, ACT/EMP, PROGRAM, INTEGRATION, GENDER, DCOMM et Turin. Sur la base des observations ainsi formulées et compte tenu des critères fournis par le ministère du Développement international du Royaume-Uni, l'équipe de direction du BIT a décidé d'axer le programme de cette série de TC-RAM sur deux thèmes: i) l'économie informelle, l'emploi et la pauvreté; et ii) la traite, les groupes vulnérables et la pauvreté. Les directeurs régionaux ont ensuite été invités à organiser la préparation des schémas préliminaires de projets (SPROUT) au niveau sous-régional selon leurs priorités. Ces schémas soumis à CODEV ont été envoyés à ACTRAV, ACT/EMP, INTEGRATION, PROGRAM et Turin pour observations. En tenant compte de ces commentaires, un groupe d'examen indépendant au sein du BIT a évalué les propositions et formulé des recommandations au Directeur général pour approbation définitive.

⁴ Une procédure semblable est actuellement utilisée pour la troisième série de TC-RAM afin de programmer les fonds disponibles dans le cadre du programme 2004-05 de partenariat OIT/Pays-Bas.

116. Une évaluation indépendante des deux dernières séries de TC-RAM est prévue à la fin de l'année.

C. Travail en partenariat⁵

i) Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)⁶

117. Les pays initialement ciblés étaient le Cambodge, le Honduras, le Mali, le Népal et la République-Unie de Tanzanie. Cinq autres pays ont été ajoutés, à savoir l'Éthiopie, le Ghana, l'Indonésie, le Pakistan et le Viet Nam. Un rapport sur le travail décent dans l'optique de la réduction de la pauvreté au Cambodge a été soumis à l'organe de coordination des DSRP dans ce pays, et les grandes propositions formulées par l'OIT ont été intégrées dans le programme du gouvernement. Au Népal, la contribution de l'OIT au DSRP a été mise au point de manière définitive et présentée au gouvernement; elle a eu un impact important sur le DSRP du pays. En République-Unie de Tanzanie, l'OIT a mis l'accent sur les secteurs de l'agriculture et de l'enseignement primaire. Au Ghana, le projet pilote sur le travail décent a bénéficié de l'organisation d'ateliers avec la participation des partenaires sociaux; durant ces ateliers, un plan d'action a été mis au point pour aider les partenaires sociaux à participer plus activement aux processus DSRP. Des contributions techniques sont fournies pour la rédaction des parties pertinentes du DSRP en Indonésie et au Pakistan, alors qu'en Éthiopie et au Viet Nam l'OIT s'attache à mettre en avant certains aspects du travail décent dans la mise en œuvre et le suivi des DSRP.

118. D'importants progrès ont été réalisés s'agissant des deux objectifs initiaux, à savoir intégrer les politiques de promotion du travail décent dans les DSRP et doter les partenaires sociaux des moyens d'influer sur la conception et la rédaction des DSRP dans les pays.

119. Toutefois, il reste beaucoup à faire en matière de promotion des grandes orientations de l'OIT et d'implication des partenaires sociaux dans les DSRP. Ceux-ci dépendent fortement du financement des donateurs et de leur action en matière de sensibilisation. L'OIT peut prendre en charge l'aspect purement technique et le fait avec une assurance accrue. Les DSRP sont également fonction des cadres de dépenses publiques, et les partenaires sociaux ont des capacités et une influence techniques limitées en ce qui concerne les réformes apparentées. Cette constatation a poussé l'OIT à insister sur le renforcement des capacités pour aider nos partenaires à engager des dialogues techniques concernant les DSRP. L'OIT s'étant impliquée à un stade relativement tardif, il lui a été plus difficile de faire entendre sa voix.

120. Dans ses activités futures, l'OIT mettra l'accent sur trois domaines clés: élaboration des politiques; implication accrue des partenaires sociaux dans les processus DSRP; et meilleure promotion de l'Agenda du travail décent dans les DSRP et dans leur mise en œuvre. Sur le premier point, un cadre plus général de réduction de la pauvreté est en cours d'établissement. En ce qui concerne la participation des partenaires sociaux, elle suppose qu'on insiste davantage sur le renforcement de leurs capacités. Enfin, pour mieux

⁵ Document GB.288/TC/2, *Faits nouveaux concernant les activités de coopération technique dans le système des Nations Unies*.

⁶ Voir également document GB.285/ESP/2.

promouvoir les politiques de l'OIT, il est prévu de préparer des modules de formation à la sensibilisation, à la négociation et à l'établissement de réseaux.

ii) Partenariat Commission européenne/OIT

121. La Commission européenne et l'OIT sont convenues lors de leur deuxième réunion de haut niveau en juillet 2003 de développer et de renforcer leur coopération. Elles développeront et mettront au point de manière définitive d'ici la fin de l'année 2003 un partenariat stratégique visant à renforcer le développement durable et la dimension sociale de la mondialisation.

122. Lors de la réunion, la Commission européenne et l'OIT ont également signé le texte d'accession de l'OIT à l'accord-cadre financier et administratif Union européenne/Nations Unies. Cet accord devrait faciliter la coopération au niveau opérationnel, par exemple en fournissant un cadre convenu pour des dispositions de financement des activités et programmes de l'OIT. Cette approche est particulièrement importante dans le cadre du développement du partenariat stratégique avec l'OIT.

123. Le partenariat stratégique entre la Commission européenne et l'OIT favorisera la coopération par le dialogue et les activités pratiques dans des domaines d'intérêt commun. Quatre domaines préliminaires ont été recensés:

- promotion des normes fondamentales du travail, l'accent étant mis sur l'éducation et le travail des enfants et les politiques en rapport avec le commerce;
- responsabilité sociale des entreprises et normes du travail fondamentales;
- appui aux initiatives de dialogue social en tenant compte de l'expérience du PRODIAF (Programme régional de promotion de dialogue social en Afrique francophone);
- stratégie de l'emploi dans le contexte de la réduction de la pauvreté.

124. L'accord-cadre financier et administratif et le partenariat stratégique devraient permettre un dialogue plus étroit sur les questions de programmation entre la Commission et l'OIT. Compte tenu de l'intérêt marqué de l'Union européenne pour la promotion des connaissances et valeurs de l'OIT au niveau national, il serait important de renforcer les relations entre les bureaux de l'OIT et les délégations de l'Union européenne. Des ressources de l'Union européenne ont déjà été mobilisées au niveau du terrain au Niger et à Timor-Leste.

D. Conception, suivi et évaluation des activités de coopération technique

125. Le Bureau a continué de suivre et d'évaluer les programmes et projets de coopération technique sur une base thématique de même qu'au niveau des projets individuels. Ce travail a aidé le Bureau à améliorer la qualité de son programme de coopération technique en analysant la conception, la validité, la gestion et la coordination, la pertinence, l'efficacité, l'impact, la durabilité des projets et les enseignements qui en sont tirés. Depuis août 2001, plus de 100 évaluations finales et à moyen terme ont été menées pour des projets bénéficiant de l'appui administratif des unités techniques du siège. Le Bureau continuera à garantir que le suivi et l'évaluation de la coopération technique sont

menés conformément au cadre d'évaluation de l'OIT⁷. Le rapport 2004 sur la coopération technique fournira des renseignements sur les évaluations de la coopération technique entreprises au siège ainsi que sur le terrain.

Genève, le 15 octobre 2003.

⁷ Document GB.285/PFA/10.

Annexe I

Dépenses au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 2000-2002 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)¹

A. Par source de financement

Source de financement	2000		2001		2002		2002/2001 variation %
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Ressources extrabudgétaires							
PNUD ¹	15 069	16,6	10 644	8,7	8 480	7,2	-20,3
Fonds fiduciaires ² , financement multi-bilatéral ³	64 577	71,0	88 706	72,9	97 206	82,8	9,6
FNUAP ⁴	2 861	3,1	2 429	2,0	1 852	1,6	-23,8
Sous-total des ressources extrabudgétaires	82 508	90,7	101 779	83,6	107 537	91,6	5,7
Budget ordinaire (CTBO)	8 459	9,3	19 966	16,4	9 846	8,4	-50,7
Total	90 967	100,0	121 745	100,0	117 383	100,0	-3,6

¹ Y compris les projets exécutés par d'autres organisations et auxquels l'OIT est associée (4 198 664 \$ en 2000; 3 178 621 \$ en 2001; et 2 784 542 \$ en 2002). Y compris les projets SPPD (2 652 942 \$ en 2000; 2 167 593 \$ en 2001; et 2 606 668 \$ en 2002). A l'exclusion des projets STS (1 827 496 \$ en 2000; 1 005 629 en 2001; et 607 037 \$ en 2002).

² Y compris: a) les fonds déposés par les gouvernements bénéficiaires; b) les dépenses remboursables effectuées au titre de programmes comme le PNUÉ, l'UNICEF, le HCR, etc.; et c) les banques de développement.

³ Programmes multi-bilatéraux, y compris les programmes d'experts associés.

⁴ Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

B. Par région géographique

Région	2000		2001		2002		2002/2001 variation %
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Afrique	28 379	31,2	32 757	26,9	27 911	23,8	-14,8
Asie et Pacifique ¹	20 748	22,8	26 816	22,0	26 699	22,7	-0,4
Amérique latine et Caraïbes	14 298	15,7	20 043	16,5	19 726	16,8	-1,6
Etats arabes, Moyen-Orient	2 140	2,4	2 290	1,9	2 510	2,1	9,6
Europe ²	5 208	5,7	5 948	4,9	7 589	6,5	27,6
Niveaux interrégional et mondial	20 194	22,2	33 891	27,8	32 948	28,1	-2,8
Total	90 967	100,0	121 745	100,0	117 383	100,0	-3,6

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran.

² Y compris Israël.

¹ Tous les chiffres de tous les tableaux des annexes ont été arrondis au millier le plus proche.

C. Par taux d'exécution et région
(financement extrabudgétaire seulement)

Région	2001				2002			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Afrique	42 387	25 999	25,5	61,3	42 647	24 237	22,5	56,8
Asie et Pacifique ¹	43 393	22 313	21,9	51,4	38 387	24 967	23,2	65,0
Amérique latine et Caraïbes	24 091	16 544	16,3	68,7	27 623	17 664	16,4	63,9
Etats arabes et Moyen-Orient	2 426	1 236	1,2	50,9	2 906	1 919	1,8	66,0
Europe ²	7 439	4 642	4,6	62,4	9 795	6 957	6,5	71,0
Niveaux interrégional et mondial	41 339	31 046	30,5	75,1	46 394	31 793	29,6	68,5
Total	161 076	101 779	100,0	63,2	167 752	107 537	100,0	64,1

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran.

² Y compris Israël.

D. Par taux d'exécution et domaine technique
(financement extrabudgétaire seulement)

Domaine d'activité	2002			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Normes et principes et droits fondamentaux au travail				
Normes internationales du travail				
Gestion du programme	207	180	0,2	87,0
Protection sociale et conditions de travail	196	171	0,2	87,2
Egalité et emploi	1 231	1 048	1,0	85,2
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	7 415	5 451	5,1	73,5
Programme focal sur le travail des enfants	55 386	36 480	33,9	65,9
Sous-total	64 435	43 330	40,3	67,2
Emploi				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	893	653	0,6	73,1
Stratégies en matière d'emploi	6 672	3 684	3,4	55,2
Redressement et reconstruction				
Gestion du programme	201	109	0,1	54,2
Investissement à forte intensité d'emplois	13 519	7 334	6,8	54,2
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	3 056	1 823	1,7	59,7
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	7 483	5 280	4,9	70,6

Domaine d'activité	2002			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Création d'emplois et développement de l'entreprise				
Gestion du programme	1 120	954	0,9	85,2
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	10 517	6 948	6,5	66,1
Coopératives	5 188	3 695	3,4	71,2
Gestion et citoyenneté d'entreprise	1 787	807	0,8	45,2
Entreprises multinationales	119	91	0,1	76,0
Promotion des questions de genre	3 496	1 763	1,6	50,4
Unité des finances sociales	5 303	2 910	2,7	54,9
Sous-total	59 355	36 051	33,5	60,7
Protection sociale				
Programme focal sur la sécurité socio-économique	2 116	1 515	1,4	71,6
Protection des travailleurs				
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement	1 424	1 067	1,0	–
Conditions de travail	932	595	0,6	74,9
Migrations internationales	103	50	0,0	63,8
Services d'information sur la santé et la sécurité au travail	112	93	0,1	48,3
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail	2 196	1 283	1,2	83,1
Sécurité sociale	7 772	5 343	5,0	58,4
Sous-total	14 656	9 947	9,2	67,9
Dialogue social				
Activités pour les employeurs	315	272	0,3	86,2
Activités pour les employeurs	3 816	2 556	2,4	67,0
Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail	13 039	7 870	7,3	60,4
Activités sectorielles				
Equipes I et II sur les activités industrielles	154	72	0,1	47,2
Equipe sur les activités maritimes	1 069	518	0,5	48,5
Equipe sur les services publics et privés	12	8	0,0	60,8
Sous-total	18 551	11 416	10,6	61,5
Intégration des politiques				
Intégration des politiques	330	227	0,2	68,7
Groupe des politiques nationales	147	91	0,1	61,9
Groupe des politiques internationales	548	355	0,3	64,7
Bureau de statistique	45	30	0,0	66,7
Sous-total	1 070	702	0,7	65,6

Domaine d'activité	2002			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Activités intersectorielles				
Centre international de formation de l'OIT, Turin	730	582	0,5	79,8
Institut international d'études sociales	155	78	0,1	50,5
Egalité entre hommes et femmes	508	270	0,3	53,2
Sous-total	1 392	931	0,9	66,9
Divers ¹	8 293	5 160	4,8	62,2
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2002	167 752	107 537	100,0	64,1

¹ Y compris les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes consultatives multidisciplinaires, etc., qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

Annexe II

Analyse des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par type d'assistance/apport, 2001-02 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Type d'assistance/apport	2001		2002		2002/2001 variation en %
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	
Experts	27 353	22,5	30 838	26,3	12,7
Autres catégories de personnel ¹	38 702	31,8	35 188	30,0	-9,1
Formation ²	24 351	20,0	18 311	15,6	-24,8
Matériel	4 051	3,3	3 344	2,8	-17,4
Sous-traitance	18 220	15,0	21 930	18,7	20,4
Services divers	9 068	7,4	7 771	6,6	-14,3
Total	121 745	100,0	117 383	100,0	-3,6

¹ Experts nationaux, collaborateurs extérieurs, personnels de projet recrutés sur le plan local, Volontaires des Nations Unies et autres dépenses de personnel.

² Essentiellement les bourses, les séminaires et la formation en cours d'emploi.

Annexe III

**Répartition des dépenses engagées en 2002
au titre de la coopération technique,
par domaine d'activité et source de financement
(à l'exclusion des frais administratifs)
(en milliers de dollars)**

Domaine d'activité	2002				Total
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaires et programmes multi-bilatéraux	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	31	–	–	–	31
Normes internationales du travail	–	–	–	–	–
Gestion du programme	446	–	–	180	627
Protection sociale et conditions de travail	47	–	–	171	219
Liberté syndicale	71	–	–	–	71
Egalité et emploi	14	–	–	1 048	1 062
Politiques et informations normatives	7	–	–	–	7
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	153	27	–	5 423	5 604
Programme focal sur le travail des enfants	123	0	–	36 480	36 603
Sous-total	893	28	0	43 303	44 223
Emploi					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	782	555	–	98	1 434
Stratégie en matière d'emploi	787	872	1 852	960	4 471
Redressement et reconstruction					
Gestion du programme	39	93	–	16	148
Investissements à forte intensité d'emplois	70	468	–	6 866	7 404
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	278	47	–	1 777	2 101
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	833	751	–	4 530	6 114
Création d'emplois et développement de l'entreprise					
Gestion du programme	806	31	–	923	1 760
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	13	639	–	6 310	6 961
Coopératives	224	2 601	–	1 093	3 919
Gestion et citoyenneté d'entreprise	13	95	–	712	820
Entreprises multinationales	34	31	–	60	125
Promotion des questions de genre	147	55	–	1 708	1 910
Unité des finances sociales	55	811	–	2 099	2 965
Sous-total	4 081	7 048	1 852	27 151	40 132

Domaine d'activité	2002				
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaires et programmes multi-bilatéraux	Total
Protection sociale					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	57	–	–	–	57
Programme focal sur la sécurité socio-économique	37	69	–	1 446	1 552
Protection des travailleurs					
Gestion du programme	586	–	–	–	586
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement	42	93	–	973	1 109
Conditions de travail	–	–	–	595	595
Migrations internationales	60	–	–	50	110
Services d'information sur la sécurité et la santé au travail	–	–	–	93	93
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail	97	26	–	1 258	1 380
Sécurité sociale	335	977	–	4 366	5 678
Sous-total	1 213	1 164	0	8 782	11 160
Dialogue social					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	44	–	–	–	44
Activités pour les employeurs	911	–	–	272	1 183
Activités pour les travailleurs	1 620	–	–	2 556	4 176
Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail	819	118	–	7 752	8 689
Activités sectorielles	111	7	–	114	232
Equipes I et II sur les activités industrielles	–	–	–	72	72
Equipe sur les activités maritimes	–	–	–	518	518
Equipe sur les services publics et privés	–	–	–	8	8
Sous-total	3 506	125	0	11 291	14 923
Intégration des politiques					
Intégration des politiques	24	–	–	227	251
Groupe des politiques nationales	29	–	–	91	119
Groupe des politiques internationales	–	–	–	355	355
Bureau de statistique	37	29	–	1	67
Sous-total	90	29	0	673	792
Activités intersectorielles					
Centre international de formation de l'OIT, Turin	–	57	–	526	582
Institut international d'études sociales	–	–	–	78	78
Egalité entre hommes et femmes	63	–	–	270	333
Sous-total	63	57	0	874	994
Divers ¹	–	29	–	5 131	5 160
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2002	9 846	8 480	1 852	97 206	117 383
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2001	19 966	10 644	2 429	88 706	121 745

¹ Y compris les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes multidisciplinaires, etc., qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

Annexe IV

Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT en 2002 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Afrique						
Programmes régionaux	1 910	575	58	-	8 889	11 432
Algérie	28	-	-5	-	-	23
Angola	42	-1	42	-	-	82
Bénin	14	-	-	-	116	130
Botswana	8	-	-	23	6	37
Burkina Faso	26	-	7	-	256	289
Burundi	8	110	-	-	-	119
Cameroun	42	-7	-	-	158	193
Cap-Vert	36	-	-	-	-	36
République centrafricaine	26	-	406	-	-	432
Tchad	9	362	-	-	-	371
Comores	25	232	-	85	-	342
Congo	4	-	-	-	86	90
Côte d'Ivoire	22	3	-	-	5	30
République démocratique du Congo	22	3	-	-6	530	549
Djibouti	3	3	-	-	-	6
Egypte	55	-	2	-	156	213
Guinée équatoriale	2	-	-	-	-	2
Erythrée	39	61	-	-	-	100
Ethiopie	116	-	-	-	76	192
Gabon	-	-	-	-	354	354
Gambie	15	459	-	-	-	474
Ghana	86	-	-	-	169	256
Guinée	30	73	-	-	-	103
Guinée-Bissau	6	118	22	-	5	151
Kenya	55	109	20	-	371	555
Lesotho	11	-	-	-	-	11
Jamahiriya arabe libyenne	5	-	-	-	-	5
Madagascar	16	24	-	-	1 537	1 577
Malawi	33	-	-8	8	251	284

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Mali	48	70	-	-	353	471
Mauritanie	10	53	-5	-	-	58
Maurice	81	41	18	-	-	140
Maroc	21	-	7	-	522	550
Mozambique	16	194	231	-	348	789
Namibie	5	-	-	-	15	19
Niger	10	17	27	-	465	519
Nigéria	98	103	-	-	699	901
Rwanda	3	24	-	-	-	27
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	19	19
Sénégal	92	95	8	-	392	588
Seychelles	23	-	-	-	-	23
Sierra Leone	39	24	-	-	-	63
Somalie	17	-	-	-	841	858
Afrique du Sud	135	332	2	-	563	1 033
Soudan	20	51	-	-	655	725
Swaziland	22	-	-	-	-	22
République-Unie de Tanzanie	74	24	-33	-	685	751
Togo	19	172	-	-	105	297
Tunisie	11	-	-	-	-	11
Ouganda	35	28	-	-	522	584
Zambie	75	141	-3	-	427	640
Zimbabwe	128	77	-	-	184	389
Total	3 674	3 570	797	111	19 759	27 911
Asie et Pacifique						
Programmes régionaux	430	64	-	-	6 699	7 194
Afghanistan	104	-	-	-	-	104
Bangladesh	34	-	171	-	4 162	4 367
Cambodge	39	-	-	-	2 053	2 092
Chine	195	-	-	-	346	542
Fidji	21	60	-	-	-	81
Inde	118	74	-	-	2 189	2 381
Indonésie	39	30	-	-	2 290	2 359
République islamique d'Iran	33	39	-	-	-	71
Japon	6	-	-	-	31	37
Kiribati	9	-	-	-	-	9
République de Corée	11	-	-	-	26	37
République démocratique populaire lao	27	-	-	-	355	382
Malaisie	17	-	93	-	-	110

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Maldives	-	25	-	-	-	25
Mongolie	102	5	-	-	64	171
Népal	40	167	-	-	918	1 125
Programme multi-insulaire îles du Pacifique	15	-	-	-	-	15
Pakistan	93	-	-	-	1 633	1 726
Papouasie-Nouvelle-Guinée	15	112	-	5	6	139
Philippines	119	128	-37	-	841	1 050
Singapour	6	-	-	-	-	6
Iles Salomon	-	19	37	-	-	57
Sri Lanka	76	-	5	-	628	710
Thaïlande	96	-	-	-	597	693
Timor-Leste, Rép. démocratique du	19	-	-	-	445	464
Tonga	-	40	-	-	-	40
Territoires sous tutelle	2	-	-	-	-	2
Viet Nam	68	-	48	-	596	713
Total	1 732	763	318	5	23 880	26 699
Amérique latine et Caraïbes						
Programmes régionaux	797	-	-	-	10 450	11 247
Argentine	155	-	-	-	-	155
Barbade	8	-	-	-	5	13
Belize	9	-	-	-	-	9
Bolivie	12	-	-	-	773	785
Brésil	152	52	-	-	579	783
Canada	45	-	-	-	-	45
Iles Caraïbes	213	-	-	-	2	216
Chili	68	-	-	-	112	180
Colombie	44	22	-	-	450	516
Costa Rica	13	-	-	-	383	395
Cuba	26	-	-	-	-	26
Dominique	2	-	-	-	-	2
République dominicaine	14	-	-	-	369	383
Equateur	53	0	-	-	79	131
El Salvador	45	-	-	-	599	644
Grenade	-	-	-	-	4	4
Guatemala	16	-	-	-	921	937
Guyana	4	-	-	-	3	7
Haïti	5	68	159	-	363	594
Honduras	26	-	-	-	152	179
Jamaïque	7	-	-	-	162	169

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Mexique	99	–	–	–	177	276
Antilles néerlandaises	4	–	–	–	–	4
Nicaragua	8	–	–	–	1 210	1 218
Panama	24	–	–	–	–	24
Paraguay	34	158	–	–	40	232
Pérou	90	–	–	–	182	272
Saint-Kitts-et-Nevis	3	–	–	–	4	7
Sainte-Lucie	3	–	–	–	–	3
Saint-Vincent-et-les Grenadines	6	–	–	–	–	6
Suriname	5	11	–	–	–	16
Trinité-et-Tobago	10	21	–	–	72	103
Uruguay	37	6	–	–	76	119
Venezuela	25	–	–	–	–	25
Total	2 062	337	159	–	17 168	19 726
Etats arabes et Moyen-Orient						
Programmes régionaux (territoires arabes occupés compris)	408	–	–	–	183	591
Bahreïn	25	68	27	–	–	119
Iraq	15	178	–	–	–	194
Jordanie	19	175	–	–	807	1 002
Koweït	6	–	–	–	–	6
Liban	12	–	–	–	270	283
Oman	5	–	–	–	16	21
Qatar	9	–	–	–	–	9
Arabie saoudite	50	12	–	–	–	62
Emirats arabes unis	16	–	–	–	–	16
Yémen	25	–	14	–	168	207
Total	591	433	40	–	1 445	2 510
Europe						
Programmes régionaux (UE comprise)	225	37	–	–	1 487	1 749
Albanie	–	–	–	–	651	651
Azerbaïdjan	–	22	–	–	–	22
Bélarus	112	–	–	–	12	125
Bosnie-Herzégovine	8	7	–	–	615	631
Bulgarie	2	–	–	–	106	108
Croatie	8	5	1 384	–	–	1 397
Chypre	–	–	–	–	41	41
République tchèque	2	55	–	–	–	57
Estonie	2	–	–	–	62	64

Pays ou territoire (ordre alphabétique anglais)	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Géorgie	7	-	7	-	-	14
Hongrie	18	39	-	-	138	195
Italie	-	-	-	-	22	22
Kazakhstan	9	-	-	-	65	73
Lettonie	-	34	-	-	-	34
Lituanie	5	-	-	-	-	5
Luxembourg	-	-	-	-	27	27
Ex-République yougoslave de Macédoine	2	-	-	-	-	2
Moldova, République de	7	-	-	-	-	7
Pologne	18	31	-	-	-	49
Portugal	-	-	-	-	4	4
Roumanie	2	-	-	-	324	327
Russie, Fédération de	151	-	23	-	198	371
Slovaquie	5	10	-	-	-	15
Tadjikistan	9	-	46	-	-	55
Turquie	19	-	-	-	322	341
Ukraine	17	254	-	-	610	880
Ouzbékistan	4	-	-	-	-	4
Yougoslavie	-	-	-	-	321	321
Total	632	493	1 460	-	5 005	7 589
Niveau interrégional	1 155	98	11	1 736	29 948	32 948
Total	9 846	5 695	2 785	1 852	97 206	117 383

Annexe V

**Activités menées par l'OIT au titre
de la coopération technique dans les PMA, 2001-02:
Dépenses par région géographique et par source
de financement (à l'exclusion des frais administratifs)
(en milliers de dollars)**

Région	PNUD		Budget ordinaire de l'OIT		Programmes multi-bilatéraux et fonds fiduciaires		FNUAP		Total	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Afrique	4 824	3 030	1 767	936	8 138	7 582	290	87	15 019	11 636
Amérique latine et Caraïbes	151	227	24	5	512	363	2	–	689	594
Asie et Pacifique	381	420	749	252	5 375	7 488	–	–	6 505	8 160
Etats arabes et Moyen-Orient	136	14	71	25	69	168	–	–	276	207
Total	5 492	3 690	2 610	1 219	14 094	15 601	292	87	22 488	20 597
Dépenses totales de l'OIT	10 644	8 480	19 966	9 846	88 706	97 206	2 429	1 852	121 745	117 383
Part des PMA (%)	51,6	43,5	13,1	12,4	15,9	16,0	12,0	4,7	18,5	17,5

Les pays les moins avancés (PMA) en 2002 dans chaque région sont les suivants:

Afrique: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Amérique latine et Caraïbes: Haïti.

Asie et Pacifique: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Kiribati, République démocratique populaire lao, Maldives, Myanmar, Népal, Iles Salomon, Samoa, Tuvalu et Vanuatu.

Etats arabes et Moyen-Orient: Yémen.

Annexe VI

Nationalité des experts et experts associés (ordre alphabétique anglais)

Pays	2001		2002	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Albanie	–	1	–	1
Argentine	1	–	2	–
Australie	2	–	6	–
Autriche	–	1	–	1
Azerbaïdjan	–	–	–	–
Bangladesh	3	–	4	–
Belgique	11	3	9	1
Bénin	1	–	2	–
Bolivie	1	–	–	–
Brésil	4	–	5	–
Royaume-Uni	17	–	24	–
Burkina Faso	1	–	2	–
Cameroun	2	–	2	–
Canada	13	–	14	–
Chili	3	–	2	–
Chine	3	–	5	–
Colombie	1	–	2	–
Costa Rica	1	–	2	–
Rép. démocratique du Congo	1	–	2	–
Danemark	7	8	6	6
Egypte	1	–	1	–
Ethiopie	2	–	2	–
Philippines	5	–	5	–
Finlande	1	2	1	1
France	14	5	20	4
Géorgie	2	–	1	–
Allemagne	4	5	6	3
Ghana	3	–	2	–
Guinée-Bissau	1	–	1	–
Inde	6	–	9	–
Indonésie	–	–	1	–
Iran	1	–	1	–
Irlande	3	–	2	1
Israël	–	–	–	–
Italie	16	7	11	6
Côte d'Ivoire	1	–	2	–
Japon	5	6	3	7
Jordanie	1	–	1	–

Pays	2001		2002	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Kenya	2	-	1	-
Liban	1	-	1	-
Luxembourg	-	1	-	1
Mexique	1	-	1	-
Mongolie	-	1	-	-
Myanmar	1	-	-	-
Pays-Bas	15	25	23	12
Nouvelle-Zélande	1	-	1	-
Nigéria	1	-	1	-
Norvège	9	2	8	1
Pakistan	1	-	1	-
Pérou	3	-	4	-
Pologne	2	-	2	-
Portugal	1	2	1	-
Corée, République de	2	-	2	1
Russie, Fédération de	1	-	1	-
Rwanda	-	-	1	-
El Salvador	1	-	1	-
Sénégal	2	-	2	2
Sierra Leone	1	-	1	-
Slovénie	-	-	1	-
Afrique du Sud	3	-	2	-
Espagne	8	1	10	1
Sri Lanka	1	-	2	-
Soudan	1	-	1	-
Suède	6	6	5	4
Suisse	4	1	3	1
République-Unie de Tanzanie	-	-	1	-
Thaïlande	1	-	2	-
Togo	1	-	2	1
Trinité-et-Tobago	1	-	2	-
Tunisie	-	-	1	-
Turquie	3	-	3	-
Etats-Unis	15	-	18	-
Ouganda	1	-	1	-
Ukraine	1	-	1	-
Viet Nam	-	-	2	-
Zimbabwe	1	-	2	-

Annexe VII

A. Approbations par donateur pour 2001-02 (en milliers de dollars)

	2001	2002
Etats-Unis	73 500	67 378
Pays-Bas	574	42 978
Italie	3 066	11 784
France	4 400	5 416
Allemagne	775	5 200
Suisse	2 099	4 511
Espagne	593	4 451
Suède	8 910	4 335
Norvège	4 240	3 846
Autres *	3 345	2 987
Royaume-Uni	27 648	2 591
Portugal	1 045	2 419
Belgique	236	1 910
Canada	1 917	1 863
Danemark	4 020	1 580
Japon	2 872	1 399
Fonds fiduciaires directs	762	637
Belgique (Flandres)	–	485
Finlande	385	321
Panama	500	250
Australie	67	218
Corée, République de	–	168
Nouvelle-Zélande	–	41
Luxembourg	4 360	–
Irlande	3 079	–
Emirats arabes unis	1 000	–
Autriche	623	–
Pologne	19	–
Hongrie	16	–
UE	–	–
Total	150 051	166 771

Dans l'ordre décroissant du montant des dépenses

* Y compris les dons, International Port Industry, les institutions, les organisations des Nations Unies, les fondations.

**B. Dépenses par donateur,
y compris les programmes d'experts associés
(en milliers de dollars)**

	2001	2002
Etats-Unis	20 634	29 064
Pays-Bas	16 703	11 436
Royaume-Uni	4 487	8 104
Italie	3 934	–
Norvège	6 286	5 266
Allemagne	4 689	4 181
Suède	4 524	4 180
Danemark	5 627	2 925
France	1 808	2 915
Japon	3 032	2 880
Espagne	2 742	2 484
Belgique	2 330	1 925
Suisse	1 199	1 571
Finlande	798	1 216
Autres	795	1 142
Canada	1 202	1 124
FNUPI	977	970
Irlande	181	871
ONUSIDA	85	850
Luxembourg	314	803
Fonds fiduciaires directs	443	750
Portugal	648	709
UE	661	543
Fondations *	342	524
Autriche	117	380
Corée, République de	280	309
Emirats arabes unis	236	58
Australie	57	18
Koweït	29	–
Total	85 160	94 069

* Les fondations sont les suivantes: AGFUND, WAF (World Aids Foundation), FOR (Ford Foundation).

**C. Approbations par domaine technique
(toutes sources de fonds confondues) 1999-2002
(en milliers de dollars)**

Domaine technique	1999		2000		2001		2002	
	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%
Normes et principes fondamentaux et droits au travail	45 369	47,2	57 371	45,1	76 675	53,4	85 598	54,9
Emploi	32 160	33,5	37 876	29,8	36 537	25,5	36 817	23,6
Protection sociale	9 938	10,3	14 239	11,2	9 860	6,9	19 119	12,3
Dialogue social	7 734	8,0	17 098	13,4	15 825	11,0	11 223	7,2
Intégration	149	0,2			1 372	1,0	1 236	0,8
Autres	773	0,8	583	0,5	3 185	2,2	1 960	1,3
Total	96 123	100,0	127 167	100,0	143 454	100,0	155 954	100,0
Divers ¹			7 500		11 118		20 460	
Total général	96 123		134 667		154 572		176 414	

¹ La rubrique «Divers» correspond aux montants approuvés pour *Universitas* en 2000, pour le Royaume-Uni en 2001 et pour les Etats-Unis, la France, l'Italie et les Pays-Bas en 2002, qui n'ont pas encore été répartis par domaine technique.

Annexe VIII

Coopération technique par secteur au Centre de Turin en 2002 (nombre de participants et de jours/participants)

Secteur	Objectif stratégique de l'OIT	Programmes du Centre de Turin	2002			
			Participants		Jours/participants	
			Nombre	%	Nombre	%
Secteur I	N° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Normes internationales du travail et droits de l'homme	984	12,29	5 967	9,52
Sous-total			984	12,29	5 967	9,52
Secteur II	N° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Développement de l'emploi et des compétences	937	11,70	7 691	12,28
		Développement de l'entreprise	1 065	13,30	9 865	15,75
		Fonds social européen	826	10,32	2 221	3,55
Sous-total			2 828	35,32	19 777	31,58
Secteur III	N° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Protection sociale	877	10,95	5 897	9,41
Sous-total			877	10,95	5 897	9,41
Secteur IV	N° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Dialogue social	494	6,17	3 217	5,14
		Activités pour les travailleurs	866	10,82	7 720	12,32
		Activités pour les employeurs	146	1,82	478	0,76
Sous-total			1 506	18,81	11 415	18,22
Activités inter-sectorielles		Gestion du développement	1 450	18,11	14 938	23,85
		Formation à distance et technologies d'apprentissage (DELTA)	171	2,14	1 065	1,70
		Autres activités	191	2,39	3 587	5,72
Sous-total			1 812	22,63	19 590	31,27
Total des participants			8 007	100,00	62 646	100,00